

Sécurité - Prévention - Missions et moyens à Besançon

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : J'ai le plaisir d'accueillir M. le Directeur Départemental des Polices Urbaines qui a pris place parmi nous. Il n'est pas là en qualité d'élu. Je l'ai invité à cette première partie de notre Conseil Municipal avec l'autorisation de M. le Préfet et je voudrais remercier M. BEN TOLILA de nous avoir fait l'amabilité de venir ici pour répondre aux questions que vous pourriez poser ce soir sur le rôle de la Police Nationale.

Je pense que le Maire n'est pas habilité à vous répondre à ce sujet. Je voudrais, au-delà du Directeur Départemental des Polices Urbaines, remercier tous ceux qui, sous les ordres de M. BEN TOLILA, font sur Besançon leur travail avec compétence et en parfaite harmonie avec nous-mêmes, nos services et notre Police Municipale. Nous aurons l'occasion tout à l'heure d'en reparler. Je voudrais d'ailleurs adresser aussi des remerciements aux services de la Gendarmerie. Je n'ai pas souhaité la présence de la Gendarmerie puisque ce n'est pas son domaine de référence mais je sais qu'entre la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale, même sur le territoire de la ville, existent d'excellentes relations et je tenais à le dire en préalable.

Enfin, vous avez reçu des rapports sur cette partie de l'ordre du jour et je voudrais aussi adresser des remerciements à tous ceux qui les ont préparés. Ces rapports m'ont paru relativement complets, ils font le bilan de l'action menée notamment en matière de prévention et au niveau de notre Police Municipale.

Nous n'avons pas ajouté un volet concernant les services de la Justice. Mais il est certain, et vous le savez, que c'est par les relations privilégiées entre la Police et les services de la Justice que nous pouvons faire un travail sérieux sur le terrain. Je voudrais aussi en cet instant remercier les services de la Justice qui ici sur place, Procureur Général, Procureur de la République, Chefs des différents organismes, mènent une action que je me plais à apprécier. Voilà donc en ce qui concerne nos différents partenaires.

Enfin j'ai souhaité, dans l'ordre du jour, prendre en question n° 1 ces problèmes de prévention et de sécurité, simplement parce que nous avons la présence de M. le Directeur Départemental des Polices Urbaines, ce qui fait que la question n° 18 passe en n° 1 ; je pense que vous n'y verrez pas d'inconvénients.

Nous allons traiter cette question importante de la manière suivante : vous avez reçu trois rapports : le premier concernant la Police Municipale où je vous ai indiqué la conception que nous avons toujours eue à Besançon du rôle de la Police Municipale, j'en dirai quelques mots tout à l'heure. Un deuxième rapport que m'avait transmis M. BEN TOLILA sur le rôle et l'organisation de la Police Nationale ; je crois que les uns et les autres avons appris beaucoup de choses sur notre Police Nationale à Besançon. Enfin un troisième rapport sur la prévention.

Ce rapport sera développé en premier lieu par Raymond JEANNIARD, Adjoint, qui a en charge ce secteur de la prévention depuis trois ans. Nous pourrons ensuite poser un certain nombre de questions. Je dirai quelques mots de la Police Municipale, et ensuite si vous le souhaitez, vous pourrez poser des questions à M. BEN TOLILA sur le troisième rapport, la Police Nationale. Donc Prévention, Police Municipale, Police Nationale.

Après ces exposés, vous aurez à développer vous-mêmes vos points de vue et à nous questionner sur l'un ou l'autre des points de cette partie de l'ordre du jour. Je pense que ça vous convient.

M. TOURRAIN : Compte tenu de l'importance du débat, ne serait-il pas souhaitable, Monsieur le Maire, que nous puissions poser des questions non pas en une fois ou en deux fois comme le règlement nous l'y oblige mais en plusieurs fois puisque la réponse à une question peut infléchir la question suivante. Je crois que pour un problème de cette importance, on peut adopter le principe qui avait été admis pour le budget où nous avons une liberté de questions et de paroles assez complète, étant entendu qu'il ne s'agit pas en l'occurrence de faire de grandes déclarations mais il s'agit de voir la réalité des faits. A cet égard, je voudrais dire aussi au nom de mon groupe, que je salue l'activité qui est menée par M. le Directeur des

Polices, par la Gendarmerie, par la Justice sur le terrain dans des conditions que je sais difficiles et je prierai M. le Directeur de bien vouloir transmettre nos remerciements à ses fonctionnaires.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous souhaitez qu'on déroge au règlement habituel ?

M. TOURRAIN : Oui parce que ça n'a pas grande raison d'être que de faire un exposé sur...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela me paraît tout à fait logique. Cela ne signifie pas que vous avez envie d'être bavard ce soir ?

M. TOURRAIN : Pas du tout, mais les chiffres sont tellement cruels qu'ils dispensent de bavardages inutiles.

M. NACHIN : Je voudrais qu'on me confirme qu'après votre intervention, nous pourrions poser des questions à M. le Directeur Départemental et dans une phase ultérieure, chacun des participants au débat pourra s'exprimer.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Donc, en préalable une présentation des services de la Police Municipale et de la Police Nationale, puis de la prévention à Besançon. Puis un exposé de M. l'Adjoint Raymond JEANNIARD, et un autre où je condenserai ce qui figure dans le rapport. Ensuite vous posez des questions à M. le Directeur Départemental des Polices Urbaines. Cela vous convient apparemment ? Je vous en remercie.

POLICE MUNICIPALE

Dans toutes les villes de plus de 10 000 habitants, la sécurité des personnes et des biens relève de la responsabilité des services de la Police Nationale et du Ministère de l'Intérieur.

Cette prérogative exclusive de l'État n'interdit cependant pas à une municipalité, dans le cadre des dispositions du Code des Communes et des pouvoirs de police conférés aux maires, de créer un corps de Police Municipale.

C'est ce que j'ai décidé en 1986, dans la perspective d'une démarche globale d'aide apportée par la Ville à la Police d'État (Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, sorties d'écoles, objets trouvés, participation à l'informatisation du Commissariat Central, aide à l'installation de l'unité canine, etc.).

Cette création répondait également à des attentes et des besoins nouveaux apparus en matière de surveillance, notamment du stationnement payant.

Mais il est important d'insister sur l'état d'esprit dans lequel j'ai envisagé cette création, qui est celui auquel je reste particulièrement attaché dans ce domaine si sensible, à juste titre, pour nos concitoyens.

En effet, la création d'une Police Municipale, a partir du moment où elle s'inscrivait dans le droit fil d'une politique de dialogue, de concertation et d'aide réciproque menée de longue date par les différentes équipes municipales, ne répondait pas brusquement ou de manière improvisée à une soudaine demande «sécuritaire».

De multiples réunions préparatoires me permirent d'éviter toute ambiguïté à ce propos, associant Ville et Police d'État, mais aussi services judiciaires.

J'entendais ainsi persuader chacun que la «sécurité» ne peut être assurée de façon satisfaisante et cohérente que dans un cadre de complémentarité bien compris, et non de concurrence ou de conflit, entre Police d'État et Police Municipale.

Trois idées essentielles ont fondé ma politique en ce domaine :

1) il serait contraire à l'esprit des textes et à la responsabilité éminente de l'État en matière de sécurité que les agents de Police Municipale puissent, de manière autonome et concurremment avec la Police d'État, exercer la généralité des attributions de l'État.

2) la Police Municipale doit, le plus souvent, être chargée de tâches de surveillance ou de police administrative permettant d'en libérer la Police d'État afin que celle-ci soit rendue à sa mission de sauvegarde de la sécurité publique.

3) la clef de la réussite, au-delà de toutes dispositions législatives ou réglementaires, réside dans la coordination indispensable des deux catégories d'agents, Police d'État d'une part, Police Municipale d'autre part, et dans les contacts directs quasi permanents entre les responsables concernés.

C'est ainsi que la création de la Police Municipale a pu s'opérer sur des bases définies d'un commun accord avec les services de la Police d'État (partage horaire, partage géographique et partage des compétences) et que le corps urbain est resté seul compétent sur le territoire de la commune pour tout ce qui concerne la sécurité des biens et des personnes, la lutte contre la délinquance et le maintien de l'ordre.

Dans ce cadre, je me réjouis que la Ville de Besançon ait été fréquemment citée comme l'exemple significatif d'une politique à la fois raisonnable et efficace.

La volonté affirmée de n'empiéter en rien sur les compétences de la Police Nationale et de n'intervenir en aucune façon dans le fonctionnement des services de l'État ne s'est en effet pas opposée, par la création d'une Police Municipale, au renforcement d'un élément dissuasif et préventif incontestable.

Cet apport est conforté par des moyens de liaison radio permanents qui permettent aux agents municipaux d'être réellement sur la voie publique et, à l'intérieur de leurs secteurs d'activités, «les yeux et les oreilles» de la Police d'État.

Je vous rappelle que j'ai eu l'occasion d'exposer les principes de cette politique de complémentarité devant la Commission dite LALANNE, aux travaux de laquelle j'ai participé en 1986-1987, puis au Préfet CLAUZEL, dont le récent rapport constitue la base actuelle de réflexion sur le sujet.

Ces deux documents, élaborés à des périodes et dans des conditions différentes, réaffirment le bien-fondé de ma politique, laquelle tend à éviter toute équivoque ou toute ambiguïté dans la dévolution des pouvoirs de police. Les propositions de chacun de ces rapports correspondent, dans la lettre comme dans l'esprit, au cadre de compétences fixé à la Police Municipale de Besançon, et je m'en réjouis.

J'ajoute qu'une étude très récente (décembre 1991) de l'Association des Maires des Grandes Villes de France, qui expose les pratiques et les conceptions en matière de Police dans ces villes, cite également Besançon comme l'exemple d'une collaboration réussie et efficace entre Police d'État et Police Municipale.

J'entends par conséquent poursuivre cette politique qui porte ses fruits et évite à Besançon une «guerre des polices» que je ne souhaite pas.

Compte tenu de l'attente de nos concitoyens et dans le cadre bien évidemment des contraintes financières imposées à la Ville, je précise que la Police Municipale restera une priorité de la Municipalité, tant au niveau des effectifs que des moyens matériels : la fiche technique jointe au présent rapport vous démontre que l'effort fourni en ce domaine est important.

L'adaptation des matériels, après la modernisation des tenues, et l'accroissement soutenu des effectifs (au rythme d'un agent par an depuis plusieurs années) seront maintenus.

Mais cette priorité ne signifie pas que j'envisage une modification de la doctrine d'emploi, du rôle ou des missions de la Police Municipale. Celle-ci restera une Police de service public de proximité, préventive, non armée, bien formée, -cycles fréquents de formation en relation avec le CNFPT et la Police d'État- à même de répondre à certains besoins exprimés par la population et rassurante par sa seule présence sur la voie publique.

Elle s'adaptera si nécessaire, notamment par une formation appropriée, à toutes nouvelles compétences juridiques qui pourraient être octroyées prochainement au niveau national aux policiers municipaux.

Mais je n'engagerai pas la Police Municipale de Besançon dans une politique de lutte contre la délinquance, de recherche du flagrant délit ou de protection des personnes et des biens : ce n'est pas sa compétence, mais celle exclusive des services de l'État, auxquels je renouvelle mon entière confiance dans ces secteurs d'activité.

Je profite d'ailleurs de cette présentation pour rendre hommage tant aux personnels de la Police Nationale qu'à ceux de la Police Municipale ; ils assurent leurs missions dans des conditions souvent difficiles, avec sérieux et dévouement. Je souhaite que chacun prenne conscience du rôle essentiel qu'ils jouent : sans eux pas de maintien des conditions indispensables à la vie dans notre cité, sans eux pas de gestion possible des exigences diverses, souvent même contradictoire, de nos concitoyens.

Je voudrais insister en conclusion sur le fait que les services de Police, si efficaces soient-ils, ne peuvent rien ou peu sans une parfaite intégration dans les autres structures de la société.

La sécurité est un tout, et si elle constitue la mission première de la Police, elle est aussi l'affaire de tous. L'ensemble des partenaires sociaux doit y contribuer et apporter leur pierre à l'édifice. Si la Police constitue un ultime rempart qui doit être solide et sécurisant, il n'est pas sérieux de lui demander une réponse à tous les problèmes que pose la société moderne. C'est la raison pour laquelle je souhaite vivement que les problèmes de sécurité ne fassent pas l'objet de polémiques vaines ou stériles et puissent être analysés sereinement au plan local sans sectarisme, ni surenchères. Dans ce cadre, nul ne peut douter de ma volonté de donner à la Police Municipale la place importante qui doit être la sienne en matière de sécurité.

Annexe 1
État des missions et moyens, Police Municipale 15 mai 1992

Effectifs en tenus :

- 28 agents
- 3 agents supplémentaires le 1^{er} juin prochain.

Statut des personnels :

Fonctionnaires territoriaux, gardiens de Police Municipale - qualité judiciaire : agents de police judiciaire adjoints.

Moyens matériels :

- 1 talkie-walkie par agent (liaison permanente avec le Commissariat Central et le Service de Police Municipale),
- 1 bombe lacrymogène par agent,
- 3 véhicules AX, identifiés «Police Municipale» (réception de ces véhicules dans les prochaines semaines),
- 5 scooters police (acquisition décidée : volonté d'adaptation des moyens de déplacement à la rapidité d'intervention nécessaire et à des besoins de surveillance nouveaux, en particulier sur les quartiers extérieurs).

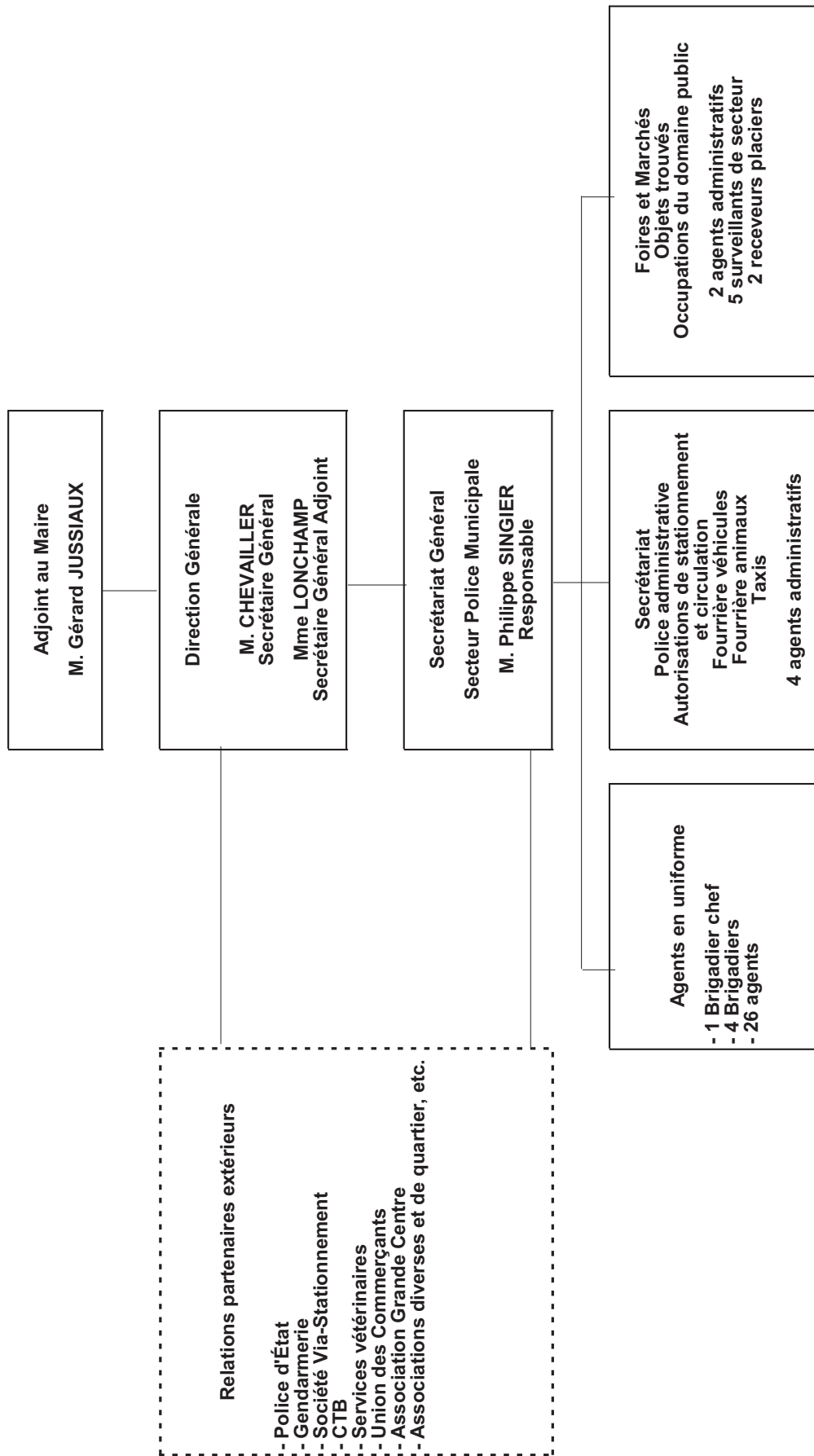
Missions :

1) **Contrôle du stationnement et de la circulation** : contrôle des accès au centre-ville - contrôle du stationnement payant - respect de la réglementation relative au stationnement sur les voies publiques - mise en fourrière des véhicules - régulation du trafic, circulation, etc.,

2) **Actions de surveillance diverses** : parcs de stationnement - domaine privé de la commune - bâtiments - piscine et patinoire (à signaler l'effort important de surveillance fourni pour ces installations sportives municipales qui immobilise un nombre important de fonctionnaires pendant la saison d'ouverture de chacune d'entre elles) - secteur rural et forêts - foires et marchés - domaine public (à noter également l'activité des surveillants de secteurs au nombre de 5, et en complément des policiers municipaux, pour ce qui concerne les terrasses, étalages, échoppes mobiles, etc.) - surveillance préventive générale en liaison avec la Police d'État.

3) **Missions annexes, permanentes ou occasionnelles** : divagation et fourrière animaux, contrôles - notifications, enquêtes - ensemble des manifestations organisées sur le territoire de la commune, en étroite collaboration avec la Police d'État - stationnement de nomades, information, éducation, aide, renseignement - contact avec la population, etc.

VILLE DE BESANÇON
Police Municipale



Annexe 2

Police Nationale

1 - Organisation générale

Placée sous l'autorité du Préfet, la Police Urbaine dépend du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique - Direction Générale de la Police Nationale - Direction Centrale de la Police Territoriale - Service Central de la Police Urbaine.

Notre département continue d'être organisé comme précédemment c'est-à-dire sans regroupement au sein d'une Direction Départementale de la Police Nationale, des services de Renseignements Généraux et de la Police de l'Air et des Frontières.

Les Polices Urbaines des Villes dépendent de la Direction Départementale des Polices Urbaines (DDPU).

La DDPU du Doubs est composée de trois circonscriptions de Police :

- * le Commissariat Central de Besançon
- * le Commissariat Central de Montbéliard
- * le Commissariat de Pontarlier.

Chacune de ces trois circonscriptions possède ses moyens propres. Il n'existe pas d'unité à compétence départementale.

2 - La circonscription de Besançon

C'est une circonscription de type A dont l'organisation est la même pour toutes celles (les plus importantes) classées dans cette catégorie.

Elle est composée de trois services essentiels placés sous l'autorité du Commissaire Central : les services généraux, la sécurité générale, la sûreté urbaine.

2.1 - Le Commissaire Central

Le Commissaire Divisionnaire BEN TOLILA, Directeur Départemental des Polices Urbaines du Doubs, est également Commissaire Central de Besançon, comme cela est le cas dans la plupart des départements.

Dépendent directement du Commissaire Central :

- * les secrétariats centraux
- * la salle d'information et de commandement
- * le secrétariat de l'Officier du Ministère Public près le Tribunal de Police.

2.2- Les Services Généraux

Placés sous l'autorité d'un Inspecteur Principal, ils ont pour mission d'assurer toutes les tâches administratives, de gestion et d'entretien des locaux et matériels.

- * bureau des personnels
- * bureau du courrier - vaguemestre
- * budget

- * matériel et entretien
- * garage
- * informatique - radio
- * locaux.

Pour assurer l'ensemble de ces tâches, les services généraux disposent de personnels administratifs et de fonctionnaires du corps des Gradés et Gardiens de la Paix (six) employés à des tâches qui ne peuvent pas être confiées à des personnels administratifs (chauffeurs mécaniciens, responsable armes et munitions, matériels spécifiques, etc.).

2.3 - La Sécurité Générale

Placée sous le commandement du Commissaire de Police Patrick DARGIROLLE assisté du Commandant CABUT et de l'Officier de Paix Principal JOUFFROY, elle regroupe l'ensemble des fonctionnaires en uniforme, Officiers, Gradés et Gardiens, soit un effectif variant entre 165 et 170.

Ces effectifs sont distribués comme suit :

2.3.1. Les Sections de Roulement (SR)

Au nombre de 5 comportant chacune un effectif de 18 ou 19 fonctionnaires en tenue, travaillent par roulement suivant un cycle de 5 vacations horaires : matin - après-midi - nuit - premier repos - deuxième repos. Elles assurent la Police Générale - Police Secours - Servitudes à l'Hôtel de Police - Service à la Préfecture - Surveillance de l'Agglomération - Maintien ou rétablissement de l'ordre - Aide et assistance à la population.

2.3.2. Unité de Circulation et Accidents

A l'effectif de 15, elle traite tous les problèmes de circulation et intervient pour la sécurité lors des accidents sur la voie publique. Elle travaille principalement le jour et en soirée.

2.3.3. Brigade Motocyclette Urbaine (BMU)

Forte de 11 spécialistes motocyclistes dotés de 7 motocyclettes récentes, elle est chargée de la surveillance de la circulation des grands axes, des transports exceptionnels, des escortes, du contrôle des poids lourds. Elle met en œuvre les contrôles de vitesse et d'alcoolémie, traite les problèmes ponctuels de circulation plus spécialement à l'occasion des manifestations, des voyages officiels, des accidents graves, etc.

2.3.4. La Brigade de Constatation des Accidents et le Service des Délits Routiers (BA)

Elle se compose de 9 fonctionnaires qui ont pour mission les constatations et la mise en forme des procédures d'accidents.

Elle traite également les délits routiers, conduite en état d'ivresse, délit de fuite, retrait des permis de conduire, auditions et procédures à la demande des autorités de Justice.

2.3.5. Brigade de Contrôle Technique (BTC)

2 fonctionnaires dotés d'un véhicule spécialement équipé, procèdent sur l'ensemble des quatre départements de la Franche-Comté aux contrôles technique inopinés des véhicules en circulation : bruit, pollution, éclairage, pneumatiques, etc.

2.3.6. Unité de Jour et d'Ilotage

Cette unité travaillant principalement le jour est constituée de 23 gradés et gardiens dont 5 pour le seul quartier de Planoise.

Elle est surtout prévue pour assurer l'ilotage sur six secteurs géographiques de la Ville couvrant la totalité de l'agglomération.

Elle est par ailleurs chargée de servitudes qui pour être complémentaires ne sont pas pour autant moins lourdes. Il s'agit des transferts de détenus, des gardes de détenus hospitalisés, du maintien de l'ordre et autres missions imprévisibles nécessitant l'utilisation d'un effectif important qui ne peut être récupéré que sur cette unité.

2.3.7. La Brigade Anti-Criminalité (BAC)

12 hommes, volontaires et sélectionnés pour leur efficacité, travaillent toutes les nuits à bord de véhicules banalisés pour repérer et interpeller les auteurs de délits de voie publique : vols de véhicules, vols à la roulotte, cambriolages, agressions et autres méfaits qui se produisent la nuit.

Ce sont les pourvoyeurs de la Sûreté Urbaine en auteurs de flagrants délits. D'une grande efficacité, ils connaissent parfaitement la ville et les lieux sensibles comme les délinquants d'habitude.

Avec l'Unité Canine, ils assurent principalement la sécurité nocturne de la ville. Aucune autre mission ne leur est confiée.

2.3.8. L'Unité Canine Légère (UCL)

6 conducteurs de chiens et 3 animaux disposant de 2 véhicules spécialement aménagés constituent cette unité qui patrouille la nuit, en une ou deux équipes (Policier - Chien).

Très efficace et dissuasive, l'UCL procède à une surveillance de la ville en coordination avec la BAC et vient en renfort de toutes les unités sur le terrain en cas de nécessité.

2.4. La Sûreté Urbaine

Constituée de 35 fonctionnaires des corps des Inspecteurs, Enquêteurs et Cadres Administratifs, elle est placée sous l'autorité du Commissaire de Police Gilles REPAIRE, Chef de la Sûreté, assisté d'un Adjoint Chef Inspecteur Divisionnaire.

Sa vocation est la recherche judiciaire, la mise en forme des procédures et le suivi des affaires, sous le contrôle des Magistrats du Parquet et de l'Instruction.

Suivant la spécificité des affaires, des unités ont été constituées pour intervenir dans des domaines judiciaires différents.

Tous sont polyvalents et assurent suivant un tour établi la permanence judiciaire de jour comme de nuit. Ils sont le support juridique de toutes les actions des fonctionnaires en tenue.

2.4.1. La Brigade Criminelle (BC)

Elle est constituée de 5 inspecteurs de tous grades Officiers de Police Judiciaire (OPJ).

Elle est chargée des affaires criminelles ou délictuelles importantes.

2.4.2. Brigade de Voie Publique (BVP)

4 Inspecteurs de tous grades OPJ recherchent, interpellent et présentent aux magistrats les auteurs de délits divers commis dans la ville.

Ce sont les spécialistes des affaires courantes peu importantes qui empoisonnent la vie des habitants. Ils connaissent tous les petits délinquants multirécidivistes des cités. Ils procèdent à des surveillances discrètes.

2.4.3. La Brigade Financière (BF)

3 Inspecteurs OPJ de tous grades et un Enquêteur (non OPJ) traitent toutes les affaires à conséquence financière : escroquerie, abus de confiance, banqueroute, chèques volés, chèques sans provision, etc.

2.4.4. Unité de Protection et de Préservation Sociale (UPPS)

5 Inspecteurs et Enquêteurs constituent une unité chargée des mineurs, de la drogue, de la prostitution, des débits de boissons. Toute la prévention et toute la répression dans ces domaines leur incombent.

Le Chef de cette unité, l'Inspecteur Divisionnaire ERNY, est par ailleurs «homme ressource» spécialement formé pour la prévention en matière de toxicomanie. Il est très demandé pour la formation ou l'information dans cette matière tant au sein du service qu'à l'extérieur.

2.4.5. Unité Administrative et des Délégations Judiciaires (UADJ)

5 fonctionnaires répondent à toutes les instructions des autorités judiciaires, s'occupent des affaires administratives, des étrangers, des débits de boissons, des enquêtes de candidats à des emplois sensibles, de la détention d'armes, des expulsions locatives, etc.

2.4.6. La Section Opérationnelle Spécialisée (SOS)

4 fonctionnaires sont le support judiciaire des équipes en tenue sur le terrain : flagrants délits, constatations, règlement d'affaires simples contre personnes dénommées (coups et blessures, vols à l'étalage) et autres affaires ne nécessitant pas des recherches ou des procédures longues ou compliquées.

2.4.7. Identité Judiciaire (IJ)

Le Poste Local d'Identité Judiciaire est tenu par trois techniciens spécialement formés à la recherche des traces et indices, à la photographie et aux techniques de Police Scientifique. Ils participent à toutes les constatations sur les lieux d'une affaire importante - crime ou délit.

2.4.8. Service Technique et Documentation

2 fonctionnaires du cadre administratif sont chargés de la gestion des données statistiques informatisées, du classement des dossiers judiciaires et de la recherche des antécédents (fichiers - archives).

2.4.9. Secrétariat - Cellule de maintenance

2 fonctionnaires du cadre administratif assurent le secrétariat de la Sûreté, établissent les rapports journaliers d'activité, gèrent les tableaux de permanence, etc.

Prévention

La politique de prévention de la Ville de Besançon s'appuie sur une intervention municipale forte et une capacité à mobiliser un réseau associatif conséquent.

L'intervention municipale s'exerce par du personnel, des moyens matériels, un subventionnement et la mise à disposition de locaux et de personnel.

Ainsi en amont, en réponse à des causes multiples de la délinquance et de la marginalité, la politique de prévention de la Ville de Besançon est une politique d'intégration sociale des populations en difficulté, une politique qui développe les moyens de lutte contre les exclusions, avec deux volets concomitants : le développement de la capacité du tissu social à intégrer et le développement des capacités des jeunes à s'intégrer.

La politique de prévention de la Ville de Besançon repose en outre sur la conception que l'individu a des capacités à s'amender et qu'il faut donc favoriser son insertion et sa réinsertion dans la société et le tissu social local.

Pour lutter contre cette marginalisation des jeunes (qui sont loin d'être les seuls délinquants - les délinquants avérés sont des adultes confirmés, créateurs réels d'insécurité), la Ville de Besançon a une politique de prévention qui s'exerce de manière concentrique, du plus large public à un noyau plus restreint de jeunes très en marge, par l'intermédiaire de sept programmes cohérents :

- I - Développement de l'action socio-culturelle
- II - Promotion des populations par l'alphabétisation et la réussite scolaire
- III - Développement de l'insertion économique des jeunes
- IV - Lutte contre la marginalisation des jeunes
- V - Prévention de la récidive
- VI - Développement de la sécurité dans la ville
- VII - Connaissance du problème

I - Développement de l'action socio-culturelle

L'action socio-culturelle a un fort pouvoir d'insertion sociale par la mobilisation des capacités relationnelles, des facultés créatrices des individus auxquels elle s'adresse.

A Besançon, l'action socio-culturelle s'adresse à tous sans exclusive sur les quartiers où elle s'exerce ; la volonté d'intégrer la population jeune tout en maintenant les structures ouvertes à tous ne va pas sans difficultés liées aux comportements actuels des adolescents issus de milieu défavorisé.

Dans les quartiers de Besançon, il s'agit d'une action municipale directe dans quatre quartiers (Planoise, Montrapon, la Grette, Clairs-Soleils) par l'intermédiaire des Maisons Pour Tous (MPT) et d'une action associative dans quatre autres quartiers (Palente-Orchamps, Fontaine-Ecu, Saint-Ferjeux, les Cras) par l'intermédiaire de la Maison des Jeunes (MJC), de la Régie de Quartier, de la Maison de Quartier, de l'Association Sportive et d'Education Populaire du Foyer de Jeunes Travailleurs (ASEP FJT).

Ces associations sont subventionnées par la Ville de Besançon et pour certaines, ont des locaux mis à disposition. Cette aide au fonctionnement, substantielle, s'accompagne d'un conventionnement (ou en fera l'objet prochainement) fixant objectifs et moyens affectés.

Deux opérations particulières doivent être signalées dans le cadre de la prévention :

1) L'opération vacances

L'opération vacances s'adresse aux exclus des vacances et a pour objectif de lutter contre le désœuvrement estival, propice à des dérives délinquantes.

Le bilan 1991 d'un été calme amène la reconduction de l'opération pour 1992 avec quelques évolutions.

Sept sites sont concernés en 1992 :

- Planoise,
- Rosemont Saint-Ferjeux,
- La Grette,
- Montrapon,
- Fontaine-Ecu,
- Palente-Orchamps,
- Clairs-Soleils.

Le programme de l'opération vacances s'articule autour de trois pôles, plus ou moins développés suivant les quartiers :

- un centre de loisirs enfants pour les 6-12 ans,
- une action loisirs pour les adolescents, avec un renforcement des séjours à l'extérieur de Besançon et une aide aux départs individuels ou en groupes autonomes,
- une animation de quartier visant à favoriser les rencontres et la convivialité à un moment de l'année où les personnes sont plus disponibles,

Cette année, les éducateurs de Prévention Spécialisée (tant municipaux qu'associatifs) développent une action spécifique au sein de l'opération vacances, s'adressant à un public connaissant plus de difficultés.

2) Le sport dans les quartiers

Réalisés avec le concours financier de l'État dans le cadre des «terrains sportifs de proximité» du Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports, quatre terrains de quartier, ouverts aux habitants en activité libre, animés à certains moments par la structure d'animation du quartier, ont été ou seront créés à Besançon :

- un terrain de football à la Grette (programme 1991),
- un terrain multisports aux Orchamps (programme 1991),
- une piste de skate-board à Planoise (programme 1992 - en cours de réalisation),
- un terrain de basket-ball à Clairs-Soleils (programme 1992).

Eléments de l'action socio-culturelle, ces terrains favorisent la pratique sportive sur les quartiers, et l'investissement des jeunes et des adultes dans des activités socialement reconnues.

De plus, en collaboration avec le Service des Sports de la Ville, et avec les mêmes objectifs, l'intégration d'une douzaine de jeunes du quartier de Montrapon a été facilitée au club de rugby, l'Olympique Bisontin (8 mois après, 8 jeunes poursuivent l'activité).

Actuellement, un projet «ticket-loisir» est à l'étude avec le CCAS qui devrait devenir opérationnel à l'automne prochain : il s'agit d'accroître la possibilité des jeunes Bisontins (6 à 25 ans) d'avoir accès aux sports, à la culture ou aux loisirs par l'octroi d'une bourse.

II - Promotion des populations par l'alphabétisation et la réussite scolaire

L'école est pratiquement toujours le premier lieu de la désinsertion ; de plus, 90 % de la population carcérale a connu l'échec scolaire.

Ainsi donc, travailler à la réussite scolaire de populations socialement défavorisées est un pari sur l'avenir : une culture plus large et la possibilité d'avoir accès à une profession par l'obtention d'un diplôme développeront leur insertion sociale.

Dans ce cadre-là, la population d'origine étrangère représente un cas particulier, car l'analphabétisme des parents est monnaie courante ; développer l'alphabétisation c'est donc accroître la relation avec le pays d'accueil et développer la langue française comme véhicule des échanges à l'intérieur de la famille.

L'accompagnement scolaire à Besançon, c'est l'animation d'un réseau de partenaires associatifs, ainsi qu'une forte implication financière de la Ville, soit par l'octroi de subventions, soit par la mise à disposition de locaux.

13 lieux d'accompagnement scolaire existent :

- 3 sont municipaux (locaux et personnel) : Montrapon, Clairs-Soleils, la Grette.

- 5 sont associatifs, bénéficiant d'une subvention et de locaux municipaux : à Planoise, l'Association Pour une Aide à la Réussite par l'Insertion (PARI) et l'ARETE ; à Fontaine-Ecu, l'Association Pour l'Aide Scolaire (APAS) ; aux Orchamps, la MJC et à Saint-Ferjeux, la Maison de Quartier. Un est associatif, bénéficiant de locaux municipaux : l'Association Culturelle Maghrébine, à Clairs-Soleils. Deux autres associations exercent à Planoise (le Service de Prévention Spécialisée de l'ADDSEA) et sur différents secteurs de la ville (le Secours Catholique) sans bénéficier d'un soutien logistique de la Ville.

- 2 lieux sont gérés par le CCAS ou avec un soutien de celui-ci : à l'Amitié et à la cité Pesty (Association Satellite).

L'accompagnement scolaire en 1990-1991 (le bilan 1991-1992 n'est pas encore effectué) a concerné près de 700 enfants ainsi que 130 animateurs dont 87 bénévoles : c'est dire l'impact important de cette action et surtout la mobilisation du tissu social autour de cet enjeu important : la réussite scolaire.

Le partenaire de la Ville est le Fonds d'Action Sociale pour l'Insertion des Immigrés (FAS) qui finance 14 cycles en 1992, ainsi que les actions d'alphabétisation menées par la FRATE sur les quartiers de Montrapon et des Clairs-Soleils, dans ses infrastructures municipales (MPT ou appartement des éducateurs).

Par ailleurs, la FRATE également subventionnée par la Ville, est chargée par le FAS de la formation des animateurs de l'accompagnement scolaire.

III - Développement de l'insertion économique des jeunes

Dans une société en pleine mutation, les emplois se transforment et ceux qui ne peuvent suivre cette évolution sont ceux qui sont les plus démunis. Le travail est la valeur unanimement reconnue comme essentielle, et les discours dévalorisants sont nombreux sur les jeunes sans travail... Aider les jeunes à s'insérer dans l'économie est donc une tâche primordiale pour les valoriser, les amener à exister socialement et donc, rompre les voies de la marginalisation voire de la délinquance.

Face à ce problème, la Ville de Besançon mène une double action :

1. développement de l'accès à une formation qualifiante,
2. mise en place d'une insertion économique.

1. développement de l'accès à une formation qualifiante pour une insertion professionnelle

C'est le rôle de la Mission Locale pour l'insertion des jeunes et du réseau qu'elle anime : ACEREP (Atelier Pédagogique Personnalisé - APP)... Celle-ci reçoit environ 1 200 jeunes nouveaux par année, et reçoit ponctuellement 3 000 anciens : 50 % de ces jeunes se voient proposer une solution de travail ou de formation.

L'étoffement du dispositif de la Mission Locale par la présence de Correspondants Emploi-Formation dans les quartiers est fondamental pour s'adresser aux personnes (jeunes et adultes) les plus en difficultés et qui, sans énergie, ne se rendent plus vers les dispositifs ; deux correspondants sont en poste à Palente-Orchamps et à la Grette, un troisième est en pourparlers avec la Région pour Planoise.

Pour améliorer l'efficacité du système et de l'intervention directe auprès des jeunes dans les quartiers, sous l'égide du CCPD, une réunion a eu lieu en mars 1992 entre la Mission Locale et les intervenants auprès des jeunes dans les quartiers de Besançon : éducateurs de Prévention Spécialisée municipaux et de la Sauvegarde de l'Enfance, animateurs sociaux du CCAS.

La Ville intervient dans ce dispositif par des subventions, la mise à disposition de personnel et de locaux.

2. Le développement de l'accès à une insertion économique

Trois dispositifs coexistent dans cette volonté de favoriser l'insertion économique des jeunes (et des adultes) :

- les chantiers d'insertion,
- les entreprises d'insertion,
- l'association intermédiaire.

a) les chantiers d'insertion

Lieux d'approche (ou de retour) du travail, avec ses contraintes et ses satisfactions, lieux de réconciliation avec soi-même et les autres à travers une relation de travail, lieux d'apprentissage de gestes professionnels et d'approche de la formation, les chantiers d'insertion s'adressent à des jeunes en grande difficulté : sans travail, n'ayant jamais travaillé, sortant de prison, marginalisés d'une manière forte...

Le Service Insertion - Prévention de l'ADDSEA mène de tels chantiers :

- à Nancray : au Musée de plein air de la Maison Comtoise,
- dans la forêt de Chailluz, un chantier de forestage, avec le Service des Espaces Verts, qui met du matériel à disposition,
- et également un chantier de second œuvre du bâtiment, avec actuellement des jeunes des quartiers de Clairs-Soleils et de la Grette.

Ces deux derniers chantiers sont financés par le Service Prévention de la Ville.

L'Association Alternative-Chantiers mène un tel chantier au Fort de Chaudanne, avec le Service Culturel de la Ville de Besançon.

La MJC du Loutelet, pour la deuxième année consécutive, mène un chantier avec des jeunes de Besançon, dans le bâtiment et le service. Ce chantier a redémarré le 1^{er} avril.

Un projet est actuellement en cours d'étude avec l'Association Doubs-Rivage.

De tels projets ont pu exister spécifiquement, en 1991 avec la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux, ou les éducateurs de la Ville à Montrapon.

b) Les entreprises d'insertion

Le GARE-BTT emploie environ 20 % de jeunes de moins de 25 ans ; et le Roseau - BTS (BesançonTous Services) est subventionné en 1992 pour son activité d'insertion à la piscine municipale et à la patinoire.

c) l'association intermédiaire

Intermédi'25 a une action importante d'insertion, non seulement pour des jeunes, par les activités qu'elle propose.

Ponctuellement, la Ville de Besançon a fait appel directement à cette association pour la gestion d'opérations telles que «Sport et Réussite» et le chantier des éducateurs de Montrapon.

La Ville de Besançon dans toutes ces opérations apporte son concours par une proposition de travaux exclusifs, par un subventionnement couvrant un surcoût lié au public accueilli ou par une aide au démarrage des activités.

IV - Lutte contre la marginalisation des jeunes

Les jeunes les plus marginalisés, vivant le plus de difficultés, manifestant les réactions les plus vives : délinquance, toxicomanies,... doivent trouver sur leur chemin des personnes compétentes qui les aident à retrouver des points de repère dans la société.

A Besançon, deux domaines sont couverts avec une action importante de la Ville : les toxicomanies et la prévention spécialisée.

1. Développement des actions de lutte contre la toxicomanie

Face à une ampleur croissante des phénomènes de toxicomanies à Besançon (utilisation du haschich, détournement de médicaments...), et à un âge décroissant des utilisateurs, la Ville de Besançon a souhaité que se mettent en place un dispositif plus conséquent de prise en charge des toxicomanes et de leur famille et une politique de prévention.

La convention, signée le 18 avril 1992 avec l'Association Espoir-Drogue va dans le sens d'une prise en charge par l'accueil, l'écoute et le suivi des toxicomanes, jusque y compris, leurs démarches de réinsertion...

Le développement de la formation de personnes-relais dans les établissements scolaires (CES, lycées) et dans les quartiers (formation en cours à la Grette) par le CCPD et en lien avec l'Association Espoir-Drogue et le Service Hygiène municipal va dans le sens d'une prévention en direction de la jeunesse bisontine là où elle se trouve.

Dans ce cadre-là, il est important de réaffirmer l'inopportunité de la dépénalisation de l'usage de toxiques : la toxicomanie étant transgression de l'interdit, le recul de l'interdit ne ferait que déplacer le problème, n'évitant ni la délinquance, ni la marginalisation.

2. La Prévention Spécialisée

La Prévention Spécialisée depuis la loi de décentralisation (janvier 1986) fait partie de l'action sociale non obligatoire, transférée au département avec le bloc de compétences de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

A Besançon, depuis 1984, une action de Prévention Spécialisée municipale existe : actuellement 6 éducateurs interviennent sur 4 quartiers de la Ville : Planoise, la Grette, Montrapon et Clairs-Soleils. Depuis juin 1991, ils ne sont plus partie prenante des équipes des Maisons Pour Tous, mais forment un service rattaché au Service Animation-Formation-Prévention, avec un responsable. Disposant d'un appartement dans chacun des quartiers où ils exercent, leur public est constitué des jeunes les plus en difficulté, connaissant des situations de rupture avec les institutions... Par l'écoute, la remobilisation de leurs capacités, des actions concrètes pour se resituer dans le social, la mission des éducateurs est d'aider ces jeunes à s'insérer socialement et professionnellement en leur proposant un soutien pour les aider à résoudre leurs difficultés personnelles, familiales, scolaires, professionnelles et à bâtir un projet de vie.

Sur le quartier de Montrapon, le lien de rencontres «Rond-Point», enfin opérationnel début mai, permet aux éducateurs autour de la réparation et du bricolage de vélomoteurs, de l'organisation de camps en vélomoteurs, d'approfondir une relation avec ces adolescents.

Les éducateurs de Prévention Spécialisée travaillent avec d'autres partenaires, suivant les cas rencontrés : Éducation Nationale, Justice (Protection Judiciaire de la Jeunesse, Service Éducatif Auprès du Tribunal (SEAT), Assistance Éducative - AEMO...

Entièrement pris en charge par la Ville de Besançon, les éducateurs trouvent leur raison d'être dans une population jeune en proie à de graves difficultés d'insertion sociale.

Depuis le mois de janvier 1992, trois éducateurs de l'ADDSEA, financés par le Conseil Général du Doubs sont venus renforcer ce dispositif sur les quartiers de la Grette, de Clairs-Soleils et des Orchamps. Une convention entre le Conseil Général et l'ADDSEA, est en cours de signature depuis le mois de janvier.

Ces trois éducateurs complètent le dispositif déjà existant de l'ADDSEA : intervention dans les établissements scolaires à Planoise, et l'animation sportive à Fontaine-Ecu.

V - Prévention de la récidive

La Ville de Besançon soutient par des subventions ou la mise à disposition de locaux, des associations qui oeuvrent à la réinsertion des détenus ou au suivi éducatif des prévenus.

Ainsi, sont aidés par des subventions l'ATIC (Association pour le Travail d'Intérêt Communautaire) qui accueille les détenus en fin de peine et leur procure un emploi (CES). La Ville de Besançon a accueilli en 1991 quatre de ces CES dans ses services.

L'Association d'Aide aux Détenus (AAD) et le Groupement Étudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées (GENEPI) qui interviennent directement dans la Maison d'Arrêt sont subventionnés par la Ville de Besançon ; de plus l'AAD bénéficie de la mise à disposition par le service culturel d'un mi-temps de bibliothécaire, pour la bibliothèque de la Maison d'Arrêt.

L'Association Résurgence qui gère des foyers pour les sortants de prison a bénéficié d'une subvention en 1991.

L'ATIC, Résurgence, ainsi que Besançon Contrôle Judiciaire, qui assure le suivi éducatif des prévenus, bénéficient de locaux mis à disposition par la Ville.

Par ailleurs, suite à une démarche de la Ville auprès du Directeur de la Maison d'Arrêt, les éducateurs de prévention ont un accès facilité auprès des jeunes détenus pour continuer leur travail éducatif et faciliter leur retour sur leur quartier.

La Ville de Besançon par ailleurs a accueilli 37 stagiaires TIG (Travail d'Intérêt Général - peines de substitution) en 1991, proposés par le Comité de Probation (pour les majeurs) et le SEAT (pour les mineurs).

VI - Développement de la sécurité dans la ville

Trois axes sont repérables à ce programme :

- donner une réponse sociale à l'insécurité vécue,
- développer des réflexes sécurité,
- modifier l'environnement.

Ainsi, l'AAVI (Association d'Aide Aux Victimes d'Infraction), subventionnée et logée par la Ville propose ses services aux victimes, mais de plus, habilitée par le Parquet elle exerce une médiation entre victime et délinquant pour trouver un terrain d'entente lorsque cela est possible, dans la mesure où dans 70 % des cas d'infractions, les parties prenantes se connaissent et se côtoient quotidiennement. A titre expérimental, sur la demande de la Ville, dans le quartier des Orchamps, plus sensible que d'autres à l'insécurité, la médiation faite par l'AAVI va s'intensifier pour apporter une réponse sociale à des dépôts de plaintes souvent classés sans suite.

Les îlotiers de la Police Nationale sont présents dans les quartiers de Besançon, mais souvent inconnus des acteurs sociaux ; pour les faire connaître et reconnaître, sous l'égide du CCPD, des rencontres auront lieu entre les îlotiers, les commerçants, les travailleurs sociaux. La première est à Montrapon le 18 mai.

Par ailleurs, le Centre Contre les Manipulations Mentales (CCMM-Roger Ikor) propose ses services à ceux qui se trouvent en butte aux agissements des sectes, directement ou indirectement. Il est subventionné à faible hauteur par la Ville.

Une campagne de sensibilisation des personnes âgées aux problèmes de sécurité est prévue cette année à Besançon.

Enfin, à partir des antennes de quartier du CCPD, des «points noirs de la sécurité» ont été mis à jour : défauts d'éclairage... Les services techniques de la Ville s'emploient à les résoudre.

VII - Connaissance du problème

Pour mieux connaître les problèmes de délinquance et de sécurité, la Ville de Besançon a demandé au Laboratoire de Sociologie de Besançon (LASA) d'effectuer un «diagnostic de sécurité».

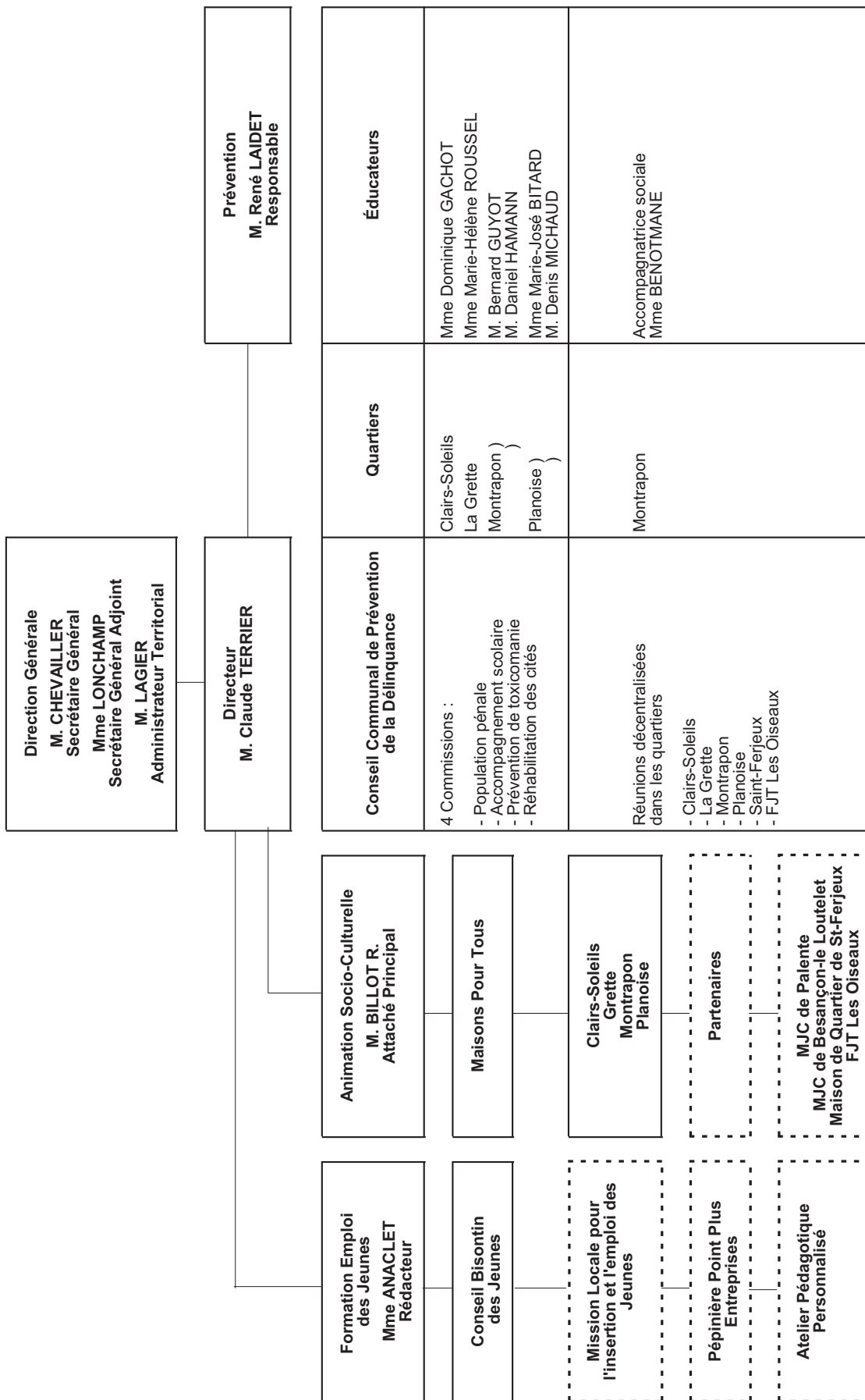
Par ailleurs, les antennes de quartier du CCPD (Planoise, Montrapon, Rosemont Saint-Ferjeux, la Grette, Palente-Orchamps, Clairs-Soleils) sont des observatoires de l'évolution de la délinquance.

Lieux d'échanges d'information, ces antennes de quartier permettent à certains acteurs se rencontrant peu de reconnaître les spécificités de chacun et ses méthodes d'intervention. La délimitation ainsi effectuée du champ d'intervention de chacun permet de situer les compétences quant à un problème posé dans les quartiers. Elles sont un lieu privilégié de l'observation de l'évolution de la situation du quartier, des problèmes sociaux et particulièrement des problèmes vécus par les jeunes et de la délinquance : elles mettent à jour pour tous les acteurs sociaux la complexité des problèmes de prévention. Elles sont le lieu où peut émerger un problème préoccupant divers acteurs et entraînant collaboration, réflexion et action. A terme, elles devraient devenir force de propositions sur des actions précises.

RÉCAPITULATIF FINANCIER

	Ville	Partenaires
Opérations Vacances	275 000 F	100 000 F (CAF)
Accompagnement scolaire	372 000 F mise à disposition de locaux	175 000 F (FAS)
Mission Locale ACEREP	430 000 F + locaux 220 000 F	État par divers programmes État par divers programmes Conseil Général/CAF État : 75 000 F
Correspondants Emploi-Formation	50 000 F	Région : 75 000 F
Chantiers d'insertion	150 900 F 40 000 F	Service AFP Service Espaces Verts Partenaires : Département (Nancray) Région (Loutelet)
Entreprises d'insertion	63 000 F 300 000 F	(BTS) (BTT)
Association Espoir Drogue	126 000 F locaux	126 000 F État
Éducateurs de prévention	1 188 000 F 5 locaux + Rond-Point	
Prévention de la récidive	50 000 F 3 locaux + prise en charge des TIG et CES (ATIC) + mi-temps bibliothécaire	
Sécurité dans la ville	50 000 F	
Diagnostic de sécurité	53 000 F	53 000 F (État)

VILLE DE BESANÇON
Service Animation Socio-Culturelle - Formation - Emploi des Jeunes - Prévention : M. Raymond JEANNIARD, Adjoint



M. JEANNIARD : Je commencerai mon intervention par un rappel et un bilan à mi-mandat des actions qui sont menées par la Municipalité et ensuite je vous proposerai cinq axes nouveaux.

Les phénomènes de délinquance et de violence préoccupent de plus en plus l'ensemble des collectivités territoriales et les responsables politiques et administratifs de notre pays. Le nombre de crimes et délits augmente régulièrement en France depuis les années 1970 avec un répit de trois années entre 1985 et 1987. Les derniers chiffres communiqués pour 1991 appellent de notre part encore beaucoup plus d'attention. La délinquance est le mal des sociétés urbanisées, elle s'accroît au fur et à mesure que croissent les grandes cités et ce, quel que soit le type de gouvernement en place. Je dirais même que la France, grâce à la politique sociale des gouvernements de gauche, maîtrise mieux que tout autre cette redoutable croissance. A titre d'exemple, voici quelques chiffres.

M. TOURRAIN : C'est de la provocation, arrêtez-le !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ne vous fâchez pas, vous commencez mal Monsieur TOURRAIN. Restons calmes, Monsieur TOURRAIN s'il vous plaît. Je préside cette assemblée et je ne vous donne pas la parole, vous aurez tout loisir tout à l'heure de vous exprimer. Laissez parler l'Adjoint qui a seul la parole.

M. JEANNIARD : A titre d'exemple, voici quelques chiffres. Pour 1 000 habitants, il y a 6 vols en France, 20 aux États-Unis ; 17 attentats aux mœurs en France, 69 aux États-Unis ; 28 coups et blessures en France, 71 aux États-Unis ; 31 cambriolages en France, 91 aux États-Unis. Vous constaterez aisément que là où n'existe aucune politique sociale, où la discrimination raciale est forte, où l'écart entre les riches et l'énorme masse des pauvres est considérable, la délinquance et l'insécurité sont manifestement démesurées. Les derniers événements de Los Angeles et d'autres villes américaines viennent de nous le rappeler cruellement.

A Besançon, nous connaissons une évolution qui ne nous laisse pas indifférents. C'est pour cela que depuis les années 1970 et plus intensément depuis 1982, à l'instar du rapport BONNEMAISON, la Municipalité s'est engagée dans une politique de prévention de la délinquance, cadre de nos responsabilités. Mais que signifie délinquance à Besançon ? Notre ville est une ville calme. La délinquance y est limitée. Ce n'est pas par la méthode COUÉ que je l'affirme, mais parce que les chiffres le prouvent et pour vous mettre en garde également contre l'utilisation dangereuse d'une démagogie sécuritaire que quelques apprentis sorciers emploieraient à des fins purement électoralistes.

Nous savons tous combien les actes de petite délinquance exaspèrent notre population. Les causes de la délinquance sont généralement les mêmes : urbanisme concentré et déficience économique.

Nous connaissons grossièrement le profil de ce délinquant et je crois utile de vous le rappeler. Souvent jeune et même très jeune, il subit les conséquences de conditions de vie des plus précaires. Sans foyer réel, sans ressources décentes, sans éducation, sans formation ou métier, livré à lui-même et toujours entraîné par des plus grands que lui, il habite ces cités dites «sensibles». Bien sûr, il y a des parents qui connaissent le délit des jeunes, il y a des adultes, des gens «bien-nés» qui commettent des méfaits autrement plus graves mais c'est lui que désignent du doigt et la population et l'ensemble des services d'informations. C'est lui qui perturbe l'environnement proche et qui fait les choux gras du fonds de commerce de quelques-uns.

Alors pour lui que faut-il faire ? Il y a deux méthodes : l'une anglo-saxonne ou nord-américaine : celle du laisser-faire. On n'intervient pas sur les causes mais sur les conséquences. C'est une politique essentiellement de répression, souvent à grand spectacle comme il y avait chez nous Place de Grève il y a deux cents ans. Ça ne solutionne pas le problème, mais cela satisfait les bonnes classes puritaines de la société et quelques esprits.

L'autre européenne, la nôtre : celle qui associe prévention et répression. Répression, car toute vie en société a ses règles et tout manquement doit être sanctionné. Nous sommes pour une politique de fermeté envers les personnes qui commettent des délits et échappent quelquefois à toute logique

élémentaire. Je pense, actualité oblige, aux actes de vandalisme perpétrés récemment à l'école Boulloche. Je pense également aux personnes qui subissent des violences ou des atteintes à leurs biens. Ceci n'est pas tolérable et doit être puni, selon la loi de notre république. Sachez que nous ne restons pas inactifs dans le cadre de nos responsabilités. Les liaisons que nous établissons avec la Préfecture, les Services de Police et les Services de la Justice sont fréquentes et excellentes. Nous avons la chance à Besançon d'avoir des personnes de grande qualité et qui agissent avec beaucoup de professionnalisme. J'en veux pour preuve l'action exemplaire de la Police et de la Justice en février 1992 dans le quartier des Orchamps. Par leur action, un coup d'arrêt sérieux a été mis à une dégénérescence civique qui s'installait.

La répression doit rester, pour nous, de la responsabilité de la Police Nationale et de la Justice auxquelles nous faisons confiance. C'est à l'État républicain de notre pays d'assumer cette charge et nous ne concevons pas de transferts de charges créant autant d'états de droit que de cités.

Notre rôle actif dans la répression du délit se situe à un rôle éducatif. Besançon a été la première ville de France à instituer les TIG (Travaux d'Intérêt Général), peines de substitution, grâce à l'action dynamique du Juge STAECHELE et du Président BONIN. La Municipalité a répondu immédiatement à cette idée et a largement soutenu ces magistrats. A titre d'exemple, en 1990 il y a eu 18 000 heures de TIG qui concernaient 120 personnes. Besançon, avec l'Association d'Aide aux Détenus, l'aide du Service Culturel de la Ville et grâce au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, a mis en place à la Maison d'Arrêt de notre cité une bibliothèque à accès direct. Besançon aide et soutient activement l'Association de Travail d'Intérêt Communautaire (ATIC) pour la réinsertion des détenus en fin de peine.

La prévention de la délinquance, c'est dans ce domaine que toute ville joue son rôle et Besançon joue pleinement son rôle social. C'est une tâche soutenue, ferme, discrète et souvent ingrate tant il faut remettre le travail sur le métier car rien n'est jamais acquis.

Trois axes déterminent nos actions : l'insertion professionnelle et économique, l'insertion culturelle et éducative, l'insertion sociale et familiale.

Dans le rapport qui vous a été fourni, de multiples exemples illustrent parfaitement et de manière très concrète les actions de terrain que nous menons en partenariat : insertion professionnelle et économique, c'est principalement le rôle que joue la Mission Locale de Besançon où plus de 50 % des jeunes se voient attribuer une proposition en terme d'emploi. Nous avons, avec le Service de Prévention de la Ville, mis en place des chantiers d'insertion pour des jeunes en grande difficulté. Je pense tout particulièrement à celui de la MJC de Besançon - Le Loutelet. Je pense également au déforestation de la forêt de Chailluz et au chantier de Nancray avec l'ADDSEA. Et ce soir vous nous autoriserez l'ouverture d'un nouveau chantier avec cette association.

Je souhaiterais, dans ce cadre d'insertion économique, que les PME embauchent avec moins de réticence les jeunes issus de l'immigration. Des comportements d'hostilité risquent de porter gravement atteinte à l'unité sociale que notre pays doit conserver.

Insertion culturelle et éducative : priorité est donnée à l'accompagnement scolaire et je laisserai à M. Jean MILLE le soin de développer notre travail. Il existe maintenant dans chaque quartier une activité sportive de proximité, des centres de loisirs sans hébergement, des activités pour les adolescents et récemment, un animateur sportif a été mis à disposition des quartiers de Clairs-Soleils et de la Grette afin de développer le sport.

Insertion sociale et familiale : principalement menée par le CCAS, cette action reconnue de tous, est essentielle pour préserver, recréer, protéger l'élément de base, l'atome de notre civilisation : la cellule familiale.

Nos outils, vous les connaissez. Ce sont le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance créé avec Gilbert BONNEMAISON, qui est le carrefour d'idées, de propositions et d'actions très concrètes, le CCAS et le Développement Social Urbain, action du Gouvernement qui permet la concertation avec la population et les différents partenaires pour mettre en moyen les différents supports

logistiques et financiers des collectivités afin de mener une réelle politique de la ville et des quartiers. Cette politique obtient des résultats positifs sur Montrapon, Fontaine-Ecu, à Palente-les Orchamps et bientôt, je le souhaite de toutes mes forces, à la Grette et à Planoise.

Nous sommes également aidés par les innombrables associations et les bénévoles qui concourent quotidiennement et remarquablement, à l'ombre des projecteurs, à notre politique de prévention (associations sportives, culturelles, de quartiers, sociales). Je tiens à les remercier ce soir. Sans elles, notre action et ses résultats en seraient diminués.

Enfin, Besançon est une des très rares villes de France à avoir mis en place un service de prévention spécialisé par le recrutement de 6 éducateurs professionnels. Leur nombre reste, hélas, nettement insuffisant. A titre d'exemple, Mulhouse possède 22 éducateurs spécialisés mais il est vrai qu'ils sont rémunérés par le seul Conseil Général du Haut-Rhin.

J'en viens maintenant aux perspectives que vous ne trouverez pas dans le rapport.

En préliminaire, je vous présenterai le dispositif prévu pour l'été 1992. 1 000 jeunes en sont destinataires et les axes suivants ont été retenus : des centres de loisirs sans hébergement pour les enfants de 6 à 12 ans, des activités de loisirs pour les adolescents avec un accent mis sur les séjours extérieurs, des animations sportives sur les terrains «ouverts» en relation avec la Direction Départementale Jeunesse et Sports, des animations de quartiers avec les parents et les enfants, un programme spécifique monté par la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Service Prévention de la Ville.

Dans le cadre des actions menées par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance et pour ce Conseil, je vous propose 5 nouvelles perspectives d'actions.

Première proposition : sécurisation des lieux et des personnes. Les services de la Police Nationale et ceux de la Prévention Municipale élaborent une plaquette d'information à l'intention des personnes susceptibles d'être la cible facile d'agressions. Nous pensons aux personnes âgées et aux femmes seules. Des rencontres par l'intermédiaire du CCAS sont envisagées. Il s'agira, sans émouvoir, d'enseigner à ces personnes les précautions à prendre pour s'assurer une plus grande sécurité chez soi, dans la rue, dans les transports ou en sortant d'une banque par exemple. Deuxièmement, le Service Prévention définira les «lieux à risques» et demandera, à chaque fois que cela sera possible, d'accroître la sécurité de ces lieux en utilisant des moyens matériels. Je pense par exemple à l'amélioration de l'éclairage, la suppression de recoins, quelquefois un double bus à la sortie d'une école et je souhaite que les services techniques de la Ville de Besançon réagissent avec diligence car il s'agit de la sécurité de personnes.

Deuxième proposition : améliorer les conditions de l'ilotage de la Police Nationale. La présence de policiers en tenue dans les quartiers est toujours sollicitée par la population, elle rassure et permet une bonne connaissance du terrain. La peur du gendarme est toujours dissuasive. Des rencontres policiers et acteurs sociaux de quartiers auront lieu dès ce mois dans les quartiers bisontins. La première se déroulera à Montrapon avec les commerçants, les concierges, les travailleurs sociaux, les responsables d'associations. Améliorer l'ilotage c'est également accroître la confiance que doivent mettre nos concitoyens en la Police et en la Justice. Trop souvent, des victimes de petits larcins refusent de déposer plainte ou de témoigner par peur de représailles, cautionnant involontairement le délit. C'est un devoir civique et j'invite nos concitoyens à ne pas baisser les bras suivant ainsi une citation d'Albert CAMUS : «Qui répondrait à la terrible obstination du crime (ici du délit) se ce n'est l'obstination du témoignage».

Troisième axe : la lutte contre la toxicomanie. D'emblée, je tiens à réaffirmer notre opposition ferme à la dépénalisation de la drogue et à sa banalisation. Cette déclaration de principe retenue par le Gouvernement français permet de ne pas faire reculer davantage les limites de l'interdit. Nous connaissons trop les graves conséquences d'une libéralisation de drogues dites douces en Espagne et aux Pays-Bas. En 1988, il y avait 5 millions de toxicomanes aux Etats-Unis dont 1,5 million pour la seule Ville de New-York. 80 % des faits de délinquance avaient pour origine la toxicomanie. A Besançon, nous

nous appuyons sur une Association Espoir Drogue qui travaille depuis 1982 avec des bénévoles exerçant un métier se rapportant aux usages de stupéfiants. Cette année, l'État et la Ville de Besançon ont voulu lui donner les moyens d'une professionnalisation de son action en matière de formation, d'information, de suivi des toxicomanes et de leur famille. Espoir Drogue est habilitée auprès de l'Éducation Nationale. Elle intervient également dans différents quartiers de Besançon. En ce mois de mai, M. le Procureur de la République interviendra à la Grette pour informer les travailleurs sociaux des dispositions pénales prises à l'encontre de la toxicomanie. Enfin et ceci est à mes yeux important, nous envisageons également d'aider par l'apport de moyens matériels, les services de la Police Nationale dans leurs recherches de délits.

Quatrième axe : Prévention spécialisée. Besançon est, comme je vous l'indiquais, une des très rares villes à avoir embauché directement des éducateurs spécialisés placés dans différents quartiers. Ils sont actuellement 6. Depuis un an, le Conseil Général a permis, par l'octroi d'une subvention, à l'ADDSEA de recruter 3 éducateurs spécialisés. L'ADDSEA (Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) et la Ville de Besançon ont entrepris depuis cette date une réflexion pour envisager un regroupement des différents moyens de prévention spécialisée sur l'association afin qu'une meilleure coordination et qu'une action amplifiée soient mises en place à Besançon. Mulhouse a la chance de compter 22 éducateurs «de rues» spécialisés. Par cette dynamique entre la Ville de Besançon et l'ASSDEA, je ne désespère pas d'obtenir l'objectif de 13 à 15 éducateurs sur notre ville.

Cinquième et dernière proposition : charte sur la prévention entre la Ville de Besançon et le Conseil Général du Doubs. Nos deux collectivités territoriales ont une responsabilité, de par les lois de décentralisation de 1982 en matière de prévention de la délinquance. Je n'ai pas de schéma pré-établi à vous présenter. Je souhaite pouvoir réfléchir avec le Conseil Général sur les objectifs communs que nous pourrions retenir pour lutter contre la délinquance, et par-delà ces objectifs, dégager les moyens permettant une meilleure efficacité de nos actions. Vu l'importance des problèmes et la difficulté à les résoudre, il faut que les élus des deux collectivités territoriales réussissent à travailler ensemble pour le plus grand bien de la population bisontine. Avec M. Clause SALOMON, que je remercie, nous avons travaillé en bonne intelligence sur ce chemin et je souhaite que cela soit poursuivi et amplifié.

En conclusion, en prévention de la délinquance, j'ai pu constater en ces trois années de mandat, que rien n'est jamais acquis. Ce véritable travail de Pénélope demande beaucoup d'énergie et de patience. C'est un travail en partenariat avec une équipe soudée et compétente qui permet d'obtenir des résultats positifs sans faire la «une» des journaux. Il existe des cas où nous ne réussissons pas quels que soient les dispositifs en place du plus souple au plus coercitif. Il faut avoir le courage de l'accepter. Mais je puis vous affirmer que si ses différents dispositifs n'existaient pas, nous serions placés dans des systèmes politiques en dérive et ce qui se passe aux Etats-Unis a tout lieu de nous inquiéter. Ce serait la loi des bandes, la loi des ethnies, la remise en cause de l'état de droit auquel nous sommes tous très attachés et une déliquescence sociale profonde. La prévention de la délinquance est un combat pour les droits de l'homme : pour celui qui est victime, atteint dans ses biens ou dans sa chair, pour celui qui est délinquant, car tout être doit avoir la possibilité d'être récupéré ou racheté.

Je terminerai par une phrase d'Edgar FAURE que vous trouverez dans **Les fondements et objectifs de la réforme** : «la société précédente connaissait une culture de sécurité, la société actuelle doit acquérir une culture de promotion». Sachons promouvoir les politiques de prévention.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Monsieur Raymond JEANNIARD. Monsieur TOURRAIN souhaitait intervenir immédiatement ?

M. TOURRAIN : Je pense qu'il est préférable Monsieur le Maire, puisque vous avez trois chapitres, d'en discuter chacun d'eux séparément. M. JEANNIARD vient de nous faire part du problème de la prévention, je pense qu'on pourrait très rapidement en discuter d'autant plus qu'il n'y a pas de grands développements à faire dans ce domaine-là, compte tenu du catalogue qui nous a été présenté et des résultats que nous connaissons, cela peut aller très vite.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Donc on débat sur la prévention maintenant ? Moi je veux bien, mais enfin vous bousculez tout ; mais cela me fait plaisir de parler comme ça avec vous.

M. TOURRAIN : Cela me semble tellement cohérent.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tout à fait, vous êtes toujours très cohérent avec vous-même vous le savez bien. Je voulais simplement au préalable, remercier l'Adjoint Raymond JEANNIARD d'avoir été relativement bref sur une question fort importante qu'il connaît très bien maintenant : il le dit à sa manière, même si elle déplaît parfois à certains. Et je remercie également toute son équipe, notamment ceux qui sont autour de lui au niveau des fonctionnaires municipaux. Je remercie l'Adjoint de ne pas s'être contenté de donner l'état des lieux et de ce qui est fait depuis de nombreuses années à partir notamment du rapport BONNEMAISON, mais aussi d'avoir proposé un certain nombre d'axes de travail pour les années qui viennent. J'en ai retenu au moins cinq en dehors des actions de l'été 1992. Ces directions me paraissent très intéressantes et ce sont des mesures que nous essaierons de mettre en œuvre dans les mois et dans les années qui viennent. Ceci dit, M. TOURRAIN a la parole.

M. TOURRAIN : Mes chers collègues, je ne répondrai pas à la provocation «jeanniard» par une polémique stérile. Lorsqu'on vous dit que la gauche maîtrise mieux que la droite les problèmes de la délinquance c'est à mourir de rire car probablement, M. l'Adjoint n'a pas lu l'Est Républicain récemment. L'Est Républicain du 12 mai fait état de la déclaration du Directeur de la Police Nationale et du Directeur de la Gendarmerie, et indique que pour la première fois le taux d'augmentation de la délinquance en France avait atteint 7,20 %, qu'il était le plus élevé de ceux qu'on avait connus jusque-là. Et pour le Doubs, ce taux se situe entre 7,2 % et 14,3 %, c'est-à-dire que cela représente 26 536 crimes ou délits. Que Mme VADOT qui est le Directeur de Cabinet du Préfet et qui a en charge la sécurité par délégation, se dise étonnée de ces chiffres, peu importe elle est fonctionnaire, on sait ce que peuvent dire les fonctionnaires.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Parce que ce qu'ils disent n'est pas ce qu'ils pensent ?

M. TOURRAIN : Oui Monsieur le Maire. Compte tenu de la fonction qu'il occupe, étant soumis au devoir de réserve, il pèse sur M. BEN TOLILA une contrainte très forte dans ce qu'il aura à dire et cela je le comprends. S'il ne disait pas toute la vérité, je l'absoudrais bien volontiers.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il n'attend pas du tout votre absolution.

M. TOURRAIN : M. JEANNIARD a oublié de dire que la délinquance a augmenté en moyenne nationale de 4,27 % en 1989, de 6,93 % en 1990, de 7,20 % en 1991. Mais pendant 4 années et notamment en 1986, la délinquance avait considérablement chuté. Je m'abstiendrai de faire un parallèle politique entre ceux qui avaient en charge les mesures visant à la sécurité à cette époque et ceux qui les ont maintenant. Je vais vous donner quelques renseignements concernant la région et tout à l'heure je demanderai à M. BEN TOLILA de bien vouloir me confirmer ces chiffres.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais attendez Monsieur TOURRAIN, je pense que vous vous trompez de volet parce que nous sommes au chapitre prévention.

M. TOURRAIN : Non, je reste toujours dans la statistique globale.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On n'a pas parlé de statistiques ; mais enfin bref, allez-y.

M. TOURRAIN : De la statistique va découler un certain nombre de mesures qui sont la prévention, la dissuasion, la répression, les moyens qu'il faut mettre en place tant du côté de la Police Nationale que du côté de la Police Municipale et du côté de la prévention ; donc il y a toute une série de moyens dont il faut discuter parce qu'on ne fait pas de la philosophie en matière de sécurité. Ce n'est pas de la sociologie.

Les vols à la roulotte, sur la circonscription de Besançon ont augmenté de 26,75 %, les vols de véhicules de 30,39 %, les effractions de 28,19 % et les gardes à vue de 37 %. Voilà quelques chiffres qui sont quand même révélateurs de la situation très inquiétante dans laquelle nous nous trouvons et ce,

malgré toutes les déclarations antérieures et les réponses que les Ministres ont pu vous faire. Maintenant le Ministre de l'Intérieur, M. QUILES prend 21 mesures et M. JEANNIARD en propose 5 au titre de la prévention, ce n'est quand même pas par hasard. En ce qui concerne la prévention, je vous dirai tout de suite que je suis parfaitement d'accord avec les dispositions concernant le sport de proximité, avec les dispositions concernant l'insertion économique, avec la Mission Locale. Concernant la lutte contre l'échec scolaire, dont Michel VIALATTE avait été un des initiateurs (protestations) -vous pouvez toujours ricaner, la vérité vous embête-...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est un initiateur de l'échec scolaire, non ?

M. TOURRAIN : Non pas de l'échec mais de la lutte contre l'échec scolaire ; vous pouvez toujours ironiser sur la formulation que j'emploie, vous savez très bien que je parle avec mon cœur. En ce qui concerne les perspectives qui sont annoncées, cette coopération avec le Département, avec M. Claude SALOMON par laquelle il aurait d'ailleurs pu commencer au lieu d'être provocateur en diable comme il l'a été, me convient tout à fait. Ce système avec le Département a déjà existé. Monsieur le Maire, vous vous en souvenez puisqu'étant l'un et l'autre Conseiller Général, nous avions à nous occuper des problèmes de prévention et c'était notamment M. GAUTHIER qui s'en occupait.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oh oui, cela allait mieux quand on s'en occupait tous les deux.

M. TOURRAIN : Exactement, je dirai que nous étions peut-être moins prolixes que M. JEANNIARD mais en tout cas il y avait des résultats.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez toujours été prolix et moi aussi.

M. TOURRAIN : La Maison Pour Tous de Clairs-Soleils qui a été quasiment détruite ou très abîmée par des vandales est un exemple. A l'époque, cela fonctionnait fort bien et également dans beaucoup de quartiers, parce qu'il y avait des bénévoles. Ce qui serait souhaitable, c'est que dans les quartiers on puisse mettre sur pied des équipes de bénévoles qui, connaissant bien le quartier, le milieu, puissent infléchir telle ou telle action et essayer de guider les jeunes. Voilà ce que je souhaite.

Quant à la prévention spécialisée, c'est une bonne chose dans la mesure où elle pourra être effectivement mise sur pied avec le Département. Il y a donc là un certain nombre de mesures très positives.

M. JEANNIARD vient de nous indiquer qu'il proposait 5 mesures dont j'adopte bien volontiers les dispositions puisqu'on demande l'ilotage depuis 7 ou 8 ans, puisqu'on a toujours défendu la lutte contre la toxicomanie. En ce qui concerne la plaquette d'information, je souhaiterais qu'on s'adresse à des professionnels de l'information, comme FR3, pour faire passer le message vers les personnes âgées et non pas distribuer une plaquette au hasard des circonstances. La station FR3 serait certainement tout à fait disposée à coopérer pour diffuser cette information ainsi que Radio France et je vous convie évidemment à prendre contact avec eux.

M. NACHIN : Je voudrais faire quelques observations à propos du rapport qui nous a été transmis et de l'intervention de Raymond JEANNIARD. J'interviendrai ultérieurement sur les problèmes de la Police.

Je crois qu'il ne faut pas que nous tombions dans la psychose sécuritaire. Besançon n'est pas le Chicago des années 30 ni le New-York des années 90 et je pense qu'il y a beaucoup de lieux à Besançon où n'importe lequel d'entre nous peut se rendre sans risque, aussi bien de jour que de nuit. Je crois qu'il faut faire la distinction aussi entre la criminalité et la délinquance. L'augmentation de la criminalité est vraiment très réduite. Par contre, la délinquance, liée très souvent aux conditions économiques dans lesquelles vivent beaucoup de nos compatriotes, a augmenté.

Le rapport qui nous a été remis est un rapport complet, bien construit, clair. Il témoigne et je crois qu'on est obligé de le reconnaître, des efforts considérables de la Ville de Besançon et qui ne sont pas

récents ; ils datent d'une époque où la prévention était un souci mineur pour le Conseil Général. Alors que le Département ne faisait pas grand-chose pour la prévention, la Ville a mis en place, à partir de 1982, M. Raymond JEANNIARD l'a rappelé, un Conseil Communal de Prévention et a embauché des éducateurs. Depuis 1986, avec la loi de décentralisation, la prévention est de la responsabilité politique du Département qui a confié à l'Association La Sauvegarde de l'Enfance, la gestion de la prévention de la délinquance. Il y a une question que je souhaitais poser mais M. Raymond JEANNIARD y a répondu par avance ; je souhaitais demander s'il ne serait pas intéressant de regrouper dans un même service départemental, les éducateurs de la Ville et ceux du Département ; le Service de Prévention de la Ville pourrait être intégré dans l'Association La Sauvegarde et l'aide de la Ville pourrait se faire sous la forme de subventions. Cela permettrait aussi de bien distinguer le travail des animateurs de celui des éducateurs et d'éviter la confusion des tâches.

Enfin, j'ai calculé dans le document que vous nous avez remis l'engagement financier de la Ville, soit 3 367 900 F pour un mi-temps de bibliothécaire et la mise à disposition de locaux. C'est important mais peut-être n'est-ce pas suffisant dans un budget qui dépasse le milliard de francs ?

Le nombre d'éducateurs de la Ville n'est que de 6 dont 2 à Planoise pour plus de 20 000 habitants. Là aussi, et je crois que M. Raymond JEANNIARD l'a fixé comme objectif, il faut absolument que nous puissions augmenter le nombre des éducateurs.

Ce n'est pas la répression qui permettra de mettre un terme à la délinquance ou de la réduire, ce n'est peut-être pas non plus la prévention. Ce qui est fondamental, c'est l'insertion sociale en particulier des jeunes. Si on ne donne pas la possibilité à ces jeunes d'avoir une formation qui leur permette ensuite de trouver un travail et si les conditions du développement économique ne sont pas telles que chacun puisse avoir un travail qui lui permette de vivre, je crois que ces efforts que nous ferons ne seront pas assurés du succès.

M. MILLE : Je voudrais surtout parler de l'accompagnement scolaire dont je m'occupe sur la Ville de Besançon. En effet, une des premières causes de marginalisation des jeunes se trouve être l'échec scolaire. Aussi, très tôt, les associations ont pris conscience de ce problème et se sont attaquées à ce mal ; on peut citer l'APAS à Fontaine-Ecu et l'Association PARI à Planoise, qui fonctionnaient déjà avant les années 80.

Prenant conscience de ce problème, la Ville de Besançon, qui a tout de suite aidé ces associations, s'est attachée dès 1987 à mettre en place un réseau d'accompagnement scolaire sur toute la ville et tout spécialement dans les quartiers populaires. Cette action est d'ailleurs complémentaire de l'aide scolaire proprement dite qui a été mise en place par l'Éducation Nationale et la délégation de Jacques VUILLEMIN dans les établissements scolaires de la Ville avec l'aide des enseignants eux-mêmes.

En 1990, le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance a créé une commission chargée de cette action et m'en a confié la responsabilité. Cette commission est chargée, avec les services de Raymond JEANNIARD, de coordonner toutes ces interventions dans les quartiers. Elle se réunit tous les trimestres avec les responsables d'associations, les intervenants, les représentants de l'Éducation Nationale pour étudier les difficultés rencontrées, confronter les méthodes utilisées et faire le bilan des actions menées. Actuellement, 13 lieux d'accompagnement scolaire existent sur la ville : 3 sont municipaux, 5 sont associatifs et bénéficient de locaux et de subventions municipales, 2 sont gérés par le CCAS. 130 animateurs dont 90 bénévoles interviennent régulièrement. Nous bénéficions bien sûr des subventions du FAS.

Notre action dépasse largement le domaine purement scolaire puisque les relations avec les parents et les enseignants sont tout spécialement favorisées. Certains animateurs d'ailleurs interviennent directement dans les familles et participent aux Conseils de Classes dans les collèges. Pour l'an prochain, une intervention en direction d'un public en grande difficulté va être mise en place avec initiation à l'informatique dans les quartiers de Montrapon et de Clairs-Soleils. Cette action en profondeur n'est pas toujours bien connue de tous alors qu'elle est en place et efficace depuis fort longtemps, bien avant les

années 1985. C'est pourquoi on a été surpris de l'initiative de M. VIALATTE en 1989 qui semblait l'ignorer. Donc à nous de les suivre dans les quartiers et de les faire connaître.

M. VUILLEMIN : Deux remarques. Je voudrais d'abord dire qu'il est facile d'utiliser les statistiques des délits et des crimes pour critiquer une politique et notamment la politique de prévention de la délinquance. En effet, l'ennui c'est qu'il n'existe pas de statistiques sur les jeunes qui échappent à la délinquance précisément grâce à la politique de délinquance, et c'est bien dommage. Le choix qui est fait par la Ville de Besançon vise précisément à préserver le jeune, l'adolescent et donc la société afin de le réinsérer et de lui redonner une chance. De ce point de vue, la politique de la Ville me paraît tout à fait exemplaire, c'est la première remarque.

Deuxième remarque, en complément de ce que vient de dire Jean MILLE : je voudrais vous communiquer les chiffres des actions de soutien et d'accompagnement scolaires qui se déroulent dans les écoles bisontines au profit des élèves de CP et de CE1 en difficulté. Année scolaire 1989 - 1990 : 550 élèves. Année scolaire 1990 - 1991 : 457 élèves et cette année encore près de 500 élèves de CP et de CE1 en difficulté. Cela méritait d'être rappelé ce soir.

M. SALOMON : La prévention est un travail qui est particulièrement difficile, de longue haleine, il y a des hauts et des bas, je crois qu'il est difficile de juger. Je voudrais dire que le Département s'y intéresse effectivement depuis un certain nombre d'années : sur la Ville de Besançon, la somme globale consacrée à la prévention est de 2 700 000 F. On donnait des statistiques sur Mulhouse, sur le Haut-Rhin. Le Département fait à peu près le même effort sur le Pays de Montbéliard et récemment sur la Ville de Pontarlier. Les relations se passent très bien actuellement entre la Ville de Besançon et le Département, il y a eu des moments sans doute un peu plus difficiles, mais je crois que par un travail de partenariat on obtient de bons résultats. Il y a un effort qui est fait, qui sera tout naturellement poursuivi ; continuons à travailler dans le partenariat, je crois que c'est la seule solution. Ne jugeons pas trop vite car nous n'avons pas une réponse définitive à ce difficile problème.

M. HIRSCH : Je tiens d'abord à remercier mon collègue JEANNIARD pour l'intervention qu'il a fait avec cœur et compétence. De façon complémentaire et à titre personnel, je voulais ajouter que dans le cadre de la prévention et notamment sur la Ville de Besançon, le Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme, le Centre d'Hygiène Alimentaire qui échappe mais qui collabore à la politique municipale de façon efficace par le biais du Service Hygiène-Santé sont à intégrer dans cette politique de prévention.

Je voudrais ajouter par ailleurs que vous nous trouverez tous ici, nous les élus de France Unis et de l'Association des Démocrates, prêts à travailler à vos côtés quand il s'agira de dynamiser les actions qui sont destinées à favoriser le respect et la connaissance mutuelle des communautés constituant la collectivité bisontine, car nous considérons en effet que le racisme, l'ostracisme, le refus de l'autre sont des conditions qui génèrent l'insécurité.

Je dirai enfin et ceci j'y tiens énormément, qu'aucun d'entre nous ici ce soir n'a le monopole du succès ou de l'insuccès de la politique de prévention et je ne souhaite pas participer à un débat qui prendrait un caractère partisan et dans le cours duquel on se «refilerait le bébé» comme on dit quelquefois, en disant : c'est la faute à l'autre. Je crois en effet -je dis cela pour tout le monde, Monsieur VIALATTE, ceux qui se sentent concernés peuvent intervenir et répondre- que ce n'est pas une bonne façon d'aborder le problème et comme nous sommes dans une assemblée municipale, je souhaite que ce débat soit constructif avec des propositions et non des critiques. A cet égard j'approuve notre collègue NACHIN qui a pris la parole dans ce sens.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. C'est vrai que l'action menée en matière de prévention de l'alcoolisme, de lutte contre le tabagisme sont aussi des actions de prévention dans d'autres domaines mais qui peuvent rejoindre facilement les actions dont on a parlées tout à l'heure.

Mme BULTOT : Je vais, tout d'abord, parler d'un problème précis qui est celui des actions contre la toxicomanie, je reviendrai plus tard dans le débat sur les questions plus larges, sécurité et prévention.

Nous reconnaissons l'effort financier consenti par la Ville pour soutenir l'Association Espoir Drogue qui effectue un immense travail d'accueil des toxicomanes, de leur famille, de leurs amis ainsi que de tous ceux et de toutes celles qui par leur profession ou leur formation s'intéressent aux toxiques. Il faut savoir qu'Espoir Drogue fonctionne dans un espace qui est relativement exigü pour ses besoins 6, rue de la Madeleine, qui s'amplifient, avec seulement un demi-poste de psychologue et un demi-poste de directeur, le travail étant, comme l'a dit Raymond JEANNIARD, en grande partie assuré par des bénévoles. Il s'agit en effet d'un travail très difficile d'accueil car les intéressés accueillent essentiellement des personnes qui sont en dépendance, c'est-à-dire qui sont en très grande souffrance.

En 1991, ils ont reçu à Besançon environ 150 toxicomanes dépendants et ce ne sont pas les petits toxicomanes H, ce sont des gens dépendants et souffrants. En dehors de l'accueil ils font un travail de prévention information au niveau des collèges, des lycées, des associations sportives, des associations qui forment les animateurs, qui forment tous ceux qui encadrent la jeunesse dans le cadre des BAFA et autres. Ils interviennent sur les quartiers, comme nous l'a dit Raymond JEANNIARD, en partenariat avec la Ville de Besançon, avec Jeunesse et Sports, avec la FOL par exemple. Ils sont donc trop peu nombreux et manquent de moyens étant donné la recrudescence de la demande actuelle.

Par ailleurs, il existe le risque que l'État ne prenne plus en charge la prévention primaire qui est toute cette prévention dans les quartiers, ce qui diminuera encore les moyens. Ils souhaiteraient aussi pouvoir organiser un système de familles d'accueil de toxicomanes en post-cure pour aider à la stabilisation du sevrage. Donc il est important qu'en dehors de l'effort financier que fait la Ville, les instances régionales qui, à ma connaissance, ne donnent rien à Espoir Drogue, et les instances départementales qui, à ma connaissance, auraient donné 5 000 F cette année, aident beaucoup plus fortement cette association qui par ailleurs travaille en étroite collaboration avec le milieu médical et avec les différentes structures d'accueil en Franche-Comté, c'est-à-dire l'Escale à Vesoul, SOS Toxicomanie 39 ou la Passerelle à Lons le Saunier et le Relais à Montbéliard. C'est une première chose.

Je voudrais par ailleurs apporter quelques éléments de réflexion pour éclairer le débat qui a surgi ces jours-ci dans la presse autour de l'expérience suisse et que les journaux ont titré «de la drogue aux drogués». Je ne veux pas ouvrir ici le débat prohibition - légalisation mais je voudrais apporter une contribution de quelques minutes sur le sujet. La session de ce mois-ci du Parlement Européen appelait à l'ordre du jour trois rapports concernant respectivement la lutte contre le trafic de drogue, l'éducation sanitaire et l'abus de stupéfiants en Europe, l'observatoire européen des drogues. Un amendement a été proposé au Parlement Européen par les partis de droite, je vous le lis : *«On ne pense pas qu'une forme quelconque de légalisation constitue une solution viable au problème de la drogue et on réaffirme le soutien à la règle du droit au sens des conventions des Nations Unies et de la législation des États membres»*. Or cet amendement n'a été adopté qu'à une courte majorité, 135 pour, 121 contre, 2 abstentions, de nombreux députés notamment socialistes ont voté contre la résolution ainsi amendée. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'au niveau des parlementaires européens, on est loin du consensus sur cette question de la légalisation.

Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui avec une toxicomanie en plein essor, les pays ne savent plus comment maîtriser le phénomène. Il y a d'abord eu la Suède et l'Angleterre qui ont mené une politique de prescription d'opiacés dans des services spécialisés. Le but était de répondre aux besoins des jeunes toxicomanes en nombre croissant pour leur éviter la marginalisation sociale et ralentir l'extension du marché clandestin. Cette politique a échoué, une part des prescriptions allant justement alimenter le marché clandestin. Mercredi dernier, la Suisse qui manifestait déjà une certaine tolérance pour la consommation des drogues dures, a accepté la distribution d'héroïne à des fins thérapeutiques et sous contrôle médical. Cette distribution se fera à titre d'essai pour une période de 4 ans à l'issue de laquelle cette politique sera réévaluée. Un budget de 1 million de francs suisses sera attribué chaque année à l'évaluation des résultats de cette expérience. D'autre part, les autorités développeront un crédit supplémentaire de 3,1 millions de francs suisses pour la mise en place de structures d'accueil pour les toxicomanes.

Alors ici en France, particulièrement à Besançon, où en est-on par rapport à cette question-là de donner de la drogue aux drogués ? Je m'explique, j'éclaire un petit peu les choses. Les associations

d'accueil comme Espoir Drogue ne souhaitent pas l'utilisation de produits de substitution de l'héroïne comme la métradone. La France est un pays très socialisé contrairement à la Suisse et aux USA. L'objectif de la plupart de ceux et de celles qui travaillent auprès des toxicomanes est beaucoup plus noble ; il faut leur restituer l'autonomie et ne pas remplacer une dépendance par une autre, mais il y a aujourd'hui une donnée incontournable qui est celle de l'héroïne et du SIDA. Le pourcentage de séropositifs parmi les toxicomanes ayant commencé leurs injections en 1981 est de 70 %. Les groupes sociaux qui étaient présentés comme à haut risque jusqu'à présent pour leur propagation du SIDA, les homosexuels par exemple, sont en nette régression. Ils se sont vite et bien protégés. Les héroïnomanes sidaïques sont en constante progression à Besançon comme ailleurs. Le corps médical qui soigne les malades atteints du SIDA se pose la question. Est-ce que les moyens dans notre tissu social sont suffisants pour prendre de vitesse le SIDA ? C'est une question cruciale car la distribution légale et contrôlée de la métradone peut être un moyen d'approcher une population. Est-ce un bon moyen ? Nous n'en avons aucune certitude. Les expériences en Europe sont des expériences pilotes et on doit les évaluer.

Il y a d'autres éléments qui méritent réflexion ; quand on parle de drogue, on pense toujours aux drogues douces comme le haschich ou aux drogues dures comme l'héroïne mais on oublie les médicaments. Or 75 % des toxicomanes à Besançon par exemple, s'approvisionnent auprès des médecins, 3 toxicomanes sur 4 sont des poli-toxicomanes et il y a toujours un aspect médicamenteux ne serait-ce qu'en relais des autres drogues. Je donne un petit exemple : le néocodion que vous connaissez tous ici, vous en avez tous pris une cuillère ou deux lorsque vous aviez une toux rebelle, on vous en a prescrit, est aujourd'hui un des plus utilisés par les toxicomanes et c'est un des plus difficiles à sevrer. Or le néocodion est tout à fait légal non inscrit au tableau B. Simple question, si on le rend illégal va-t-on changer, voire améliorer le problème ? C'est une question que je pose, que le corps médical se pose parmi tant d'autres.

Pour conclure, je pense qu'il conviendrait d'atténuer la formulation du dernier paragraphe de la page 19 du chapitre intitulé «développement des actions de lutte contre la toxicomanie» afin de ne pas clore aujourd'hui une question en débat. Je souhaiterais la réécriture de ce paragraphe de la manière suivante qui démarre à : «dans ce cadre il est important» de le démarrer par : «En l'état actuel du débat, en l'absence d'évaluation des expériences de distribution légale et contrôlée des toxiques dans certains pays étrangers, il est important de réaffirmer l'inopportunité de la dépénalisation de l'usage des toxiques, la toxicomanie étant transgression de l'interdit, le recul de l'interdit ne ferait que déplacer le problème n'évitant ni la délinquance, ni la marginalisation».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de ce long débat sur c'est vrai un fléau actuel de la société française. Cela a dérapé un petit peu par rapport à la prévention que nous voulions mais vous avez voulu simplement manifester votre souci concernant la lutte contre la drogue et nous vous rejoignons d'ailleurs à ce sujet.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Les actions de prévention définies et mises en œuvre par la Ville s'inscrivent dans la politique de développement social urbain menée sur certains quartiers de la Ville. Cette politique définie à partir d'études de l'existant fixe des objectifs : amélioration du bâti, diversification de l'habitat, projet urbanistique, aménagements extérieurs, suivi du peuplement par équilibre de la population, changement d'image de certains quartiers. Cette politique contractuelle, État - Région - Collectivités Locales - Logeurs et Organismes Sociaux, implique la mise en commun des moyens respectifs pour être efficace. Les moyens dont nous disposons sont le POPS et l'habitat spécifique.

Le POPS, qui est à l'étude avec pour partenaires l'État, les collectivités locales et les logeurs, permet de connaître pour les 15 000 logements sociaux de Besançon leur occupation, leur nombre par type de logement, le nombre de demandeurs, les différents publics et permet de définir des règles contractuelles qui favoriseront une meilleure répartition de la demande, une attractivité des logements dans les quartiers les moins attractifs, un développement des échanges de logements. Le POPS pose le principe de l'insertion par le logement ; les obligations faites aux contractants devraient permettre plus d'harmonie dans les quartiers. C'est naturellement un travail de longue haleine.

Pour l'habitat spécifique, une convention a été établie dans le cadre de la loi BESSON entre l'État, les organismes logeurs et les collectivités locales et s'inscrit dans le plan départemental pour le logement des défavorisés. Les objectifs de cette convention sont la recherche d'habitats individuels pour des familles qui ne peuvent être logées en collectif pour des raisons culturelles, de santé, de composition de la famille ; cet habitat spécifique consiste en l'implantation de plusieurs maisons individuelles dans les différents quartiers de la Ville. L'attribution de ces logements réalisée en concertation avec nos partenaires, est faite à des familles connues actuellement et logées dans les quartiers en développement social urbain. Et ceci est important, un accord de suivi est établi par les travailleurs sociaux, les intervenants dans la famille et les associations. Il y a désignation d'un référent unique qui est le coordonnateur de tous les intervenants et l'interlocuteur pour l'extérieur. Un bilan de ce suivi, de cette action est fait régulièrement. L'accueil du voisinage est un atout pour la réussite de l'insertion des familles, le rejet ne facilite pas l'insertion. Lorsqu'un lieu d'implantation est retenu, les études de faisabilité terminées et le permis de construire à l'instruction, une information est donnée par la mission chef de projet au voisinage immédiat.

L'analyse et le bilan des expériences déjà réalisées permettent d'espérer un résultat positif mais l'insertion ne peut se faire d'un coup de baguette magique, c'est un travail très long. La concrétisation des opérations d'habitat spécifique présente quelques difficultés en raison du nombre peu important de terrains disponibles sur le territoire de Besançon et du coût du bâti sur Besançon. La mise en place du programme local de l'habitat par le Conseil des Communes du Grand Besançon permettra de trouver des solutions sur le territoire de l'agglomération hors de Besançon.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de ces informations sur les DSQ et l'habitat spécifique.

M. JEANNEROT : D'abord je voudrais remercier M. NACHIN pour l'objectivité de son propos puisqu'il a souligné la tradition qui existe à Besançon dans ce domaine ; toutefois à la fin de son intervention, il a indiqué qu'il regrettait que l'effort financier de la Ville, tel qu'il est en tout cas présenté dans ce rapport, ne soit pas à la hauteur ni du problème posé, ni à proportion du budget global de la Municipalité de Besançon. Je voudrais lui faire observer que naturellement le rapport de Raymond JEANNIARD ne visait pas, il l'a dit d'ailleurs et au moins sur le plan des chiffrages, à l'exhaustivité et en particulier il n'incluait pas la politique sociale qui doit être comprise, vous en conviendrez, comme un élément constitutif important de la politique de prévention. Vous savez que la politique sociale vise à rendre une autonomie responsable aux personnes en situation d'exclusion et à permettre l'insertion des personnes les plus défavorisées et en cela donc l'action sociale est bien au service d'une politique de prévention.

Je voudrais citer quatre exemples qui ne sont pas négligeables sur le plan budgétaire.

25 conseillères en économie sociale et familiale et monitrices interviennent dans les quartiers les plus défavorisés de la Ville pour accompagner les familles dans la recherche d'un équilibre financier et social. Chacun reconnaît le rôle éminent et majeur que ces personnes jouent au service de l'insertion. Ce service coûte à la Ville plus de 4 200 000 F. Je ne crois pas que beaucoup de cités d'importance similaire aient pris à leur charge un tel effort. J'ajoute que le Conseil Général en l'occurrence n'a pas encore, j'espère que ça viendra, reconnu l'effort financier de la Ville dans ce domaine.

Je citerai un deuxième exemple, la permanence sociale, service que M. BEN TOLILA connaît bien, qui est ouverte 24 heures sur 24 à Besançon aux personnes en situation de détresse. Ce service qui est à la seule charge de la Ville coûte 1 000 000 F aux contribuables bisontins et que je sache, le Conseil Général qui a une compétence de droit commun dans ce domaine, n'a pas souhaité prendre une participation financière.

Et je citerai enfin deux autres initiatives plus récentes qui montreront que la politique sociale s'adapte en fonction des nécessités et des besoins. La Maison Ouverte qui est située rue Champrond, je vous invite à la visiter et je me ferai très volontiers le guide pour ceux qui le souhaiteraient, qui a été inaugurée il y a quelques semaines, s'adresse aux pauvres parmi les plus pauvres, et M. Claude SALOMON qui était à l'inauguration avec nous a pu le constater. Et d'ailleurs cette maison prend appui sur un travail de rues, c'est-à-dire que les éducateurs vont place Pasteur ou dans les rues piétonnes à

l'intérieur de toute la Boucle et nous travaillons avec eux à l'insertion dans toutes ses composantes, que ce soit le logement, la recherche d'une activité ou les problèmes de santé. Et là, je remercie le Conseil Général qui, en l'occurrence, s'est associé à notre effort pour la création de cette initiative.

Et je citerai une toute dernière initiative en cours de définition qui n'a pas encore fait l'objet d'une communication en Municipalité, vous en avez la primeur, c'est une initiative nouvelle qui est mise en concertation étroite avec mes collègues Vincent FUSTER et Raymond JEANNIARD sur la promotion des sports en direction des publics les plus défavorisés. De quoi s'agit-il ? Chacun sait que le sport constitue un levier essentiel au service de la prévention, malheureusement on sait qu'un certain nombre de jeunes parce qu'issus de milieux très défavorisés et particulièrement très appauvris sur le plan financier n'ont pas toujours les moyens de se payer la licence qui est nécessaire pour faire l'activité sportive de leur choix. Nous avons mis en place une organisation permettant aux jeunes jusqu'à 26 ans venant des familles les plus défavorisées d'accéder à cette licence moyennant une aide financière qui sera accordée par le Centre Communal d'Action Sociale. Je précise que cette opération est rendue possible par le redéploiement de 200 000 F à l'intérieur du budget du CCAS.

Je pourrais ainsi multiplier les exemples, ceci pour vous montrer Monsieur NACHIN, que l'effort financier de la Ville est loin de se réduire à ce qui a été présenté dans le rapport de M. JEANNIARD.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est effectivement des éléments chiffrés qui ne sont pas exhaustifs.

Mme TETU : Je voudrais montrer avec des exemples concrets que la prévention concerne parfois une population jeune, voire très jeune, déjà à risque de par son environnement et sa situation. La prévention ne doit pas perdre de vue qu'elle peut viser par des actions simples ce public et ceci dans certains cas le plus tôt possible. C'est par exemple vrai pour l'inscription des enfants en école maternelle. Parfois la maman isolée ne souhaite pas du tout se séparer de son jeune enfant de 3 ans, elle a besoin de sa présence, ne sait plus que faire sans lui et le garde le plus longtemps possible auprès d'elle. Dans d'autres cas, l'enfant n'est pas scolarisé car on n'arrive pas à respecter les contraintes d'horaires ou tout simplement se lever le matin. Pour les mêmes raisons, des élèves du primaire fréquentent irrégulièrement l'école. Ils arrivent très largement en retard, sont absents plusieurs jours sans excuses ou sans motifs valables. Sachez simplement qu'un certificat médical n'est pas obligatoire et que c'est souvent l'aîné de la famille, voire un voisin qui rédige un mot de complaisance après des demandes réitérées.

Les enseignants et l'école ne peuvent pas seuls lutter contre cette forme d'absentéisme. Des associations, des travailleurs sociaux et familiaux travaillent dans ce sens avec eux. Dans d'autres situations, l'objectif recherché est diamétralement opposé. Des mères de famille déposent volontiers leurs jeunes enfants dans divers centres d'accueil comme pour s'en décharger. Il faut alors envisager de travailler la relation parentale et accueillir ensemble mère et enfant, c'est ce que fait l'ARETE à Planoise par exemple. Il semble que les intervenants sociaux ou autres qui travaillent au quotidien et au plus près avec les mères de famille, soient bien placés pour assurer conseils et vigilance. Cette vigilance est nécessaire car elle permet à l'enfant jeune d'être intégré à la vie sociale de son âge, de faire connaissance avec les règles et les inévitables contraintes de toute communauté. Apprendre les lois de la collectivité, apprendre à les appliquer et les respecter, c'est aussi et déjà apprendre à ne pas les transgresser. C'est bien là une préoccupation de la prévention.

Mme FOLSCHWEILLER : Je souhaitais intervenir dans deux directions. Si pour moi la délinquance est l'expression d'un mal-vivre et d'un malaise ainsi que la conséquence de la dualisation croissante de la société, c'est aussi le témoin de la disparition de certaines valeurs et de la disparition du respect du bien et de la personne autre. Sur ce deuxième aspect, la prévention de la délinquance nécessite alors le retour à l'éthique, à la morale et au respect de l'autre ; là nous sommes tous responsables. Le respect du bien d'autrui doit s'exercer à tous les niveaux ; plus on a de responsabilités, plus on doit montrer l'exemple. Cela veut dire que nous, élus, nous devons respecter le bien public et je veux préciser respecter l'argent public, cela doit être notre priorité. On réduit souvent la délinquance à des sacs volés, à des crimes, mais comment nous comportons-nous collectivement et individuellement face au gaspillage de l'argent public ? Avons-nous suffisamment le souci des impôts parfois durement payés

par certains ? Et quelle est la meilleure réponse que nous puissions apporter à l'heure des affaires frauduleuses et des amnisties qui découragent les honnêtes gens ?

La deuxième piste, je suis contente d'avoir entendu deux autres Adjointes que Raymond JEANNIARD intervenir parce que la prévention de la délinquance ne relève pas que de la délégation de celui-ci, elle relève aussi du logement et pour moi c'est une priorité et elle relève du CCAS. Je voudrais terminer par trois pistes d'actions ; le logement social reste une priorité même si nous faisons beaucoup en matière de DSQ, si nous faisons beaucoup aussi en matière de subventions à des associations. Je n'ai pas envie de faire la comparaison avec d'autres villes ou avec d'autres États mais de savoir si notre réponse est à la hauteur des besoins des habitants de Besançon. Il y a à l'heure actuelle 2 500 ou 3 000 demandes de logement social, donc notre réponse n'est pas la bonne et il faut faire encore plus. On dit qu'il n'y a pas de terrains sur Besançon, mais quelle est la réponse de la Municipalité par rapport au devenir de certains bâtiments comme les cliniques privées qui vont être libérés ? N'y a-t-il pas là des pistes pour le logement social ?

Y a-t-il moyen d'accélérer les réponses faites aux demandes de subvention exceptionnelle pour réhabilitation en matière de logement faites par le Foyer des Jeunes Travailleurs qui souhaite signer une convention avec la Ville ?

Enfin je voudrais vous demander de revenir sur une réponse négative qui a été faite à Médecins du Monde dans le cadre de sa mission France. Il y a peut-être eu une ambiguïté car si Médecins du Monde a des actions dans le tiers-monde, cette association a une mission locale à Besançon qui répond à la demande des gens les plus marginaux en leur offrant une douche et des soins de santé gratuits. Peut-on revenir sur le refus qui avait été donné ?

M. ALAUZET : Je vais être assez bref simplement pour insister sur certains points qui me semblent très importants.

Tout d'abord sur la nécessité de favoriser un équilibre harmonieux entre toutes les composantes du système et développer ce que j'appellerais les populations uniformes, Mme Marguerite VIEILLE-MARCHISET en a parlé un peu, c'est-à-dire promouvoir une politique d'urbanisme qui permette d'inciter la diversité sociale et culturelle dans les quartiers. Il en va de même pour une autre population uniforme, celle des exclus et des chômeurs avec une politique économique et sociale d'intégration. Et puis un point qui n'a pas été évoqué, celui de l'aménagement du territoire, il me paraît souhaitable d'éviter les concentrations urbaines et cela a été d'ailleurs un des points d'introduction du rapport de Raymond JEANNIARD, en favorisant le développement des villes secondaires, telles que Baume-les-Dames, Ornans, Quingey, etc. Vous allez dire ce n'est pas de notre ressort, mais c'est du ressort de Besançon de ne pas spolier ces villes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On se demande comment on ferait pour les spolier.

M. JUSSIAUX : Je vais essayer d'être bref parce qu'en fait ce sont les propos de mon collègue Raymond TOURRAIN qui ont suscité ce souhait d'intervention. J'ai eu la chance ou peut-être même le privilège de voir Raymond TOURRAIN au cinéma -c'est tout à fait sérieux- en plus c'est dans un film magnifique qui a été réalisé par l'épouse du Recteur qui vient de quitter notre région. Dans ce très beau film sur la Résistance, Raymond TOURRAIN y était interviewé avec d'autres anciens de ce grand combat et, je cite de mémoire veuillez me pardonner si je fais une petite erreur, mais je me souviens qu'à un moment donné la réalisatrice vous demande ce qui vous a conduit là, c'est-à-dire ce qui vous a conduit à prendre cet engagement si jeune dans un contexte aussi dur ? Et votre réponse tient en trois termes : l'environnement familial, mon institutrice et notre curé. Je crois que cette formule a le mérite de résumer l'essentiel du problème pour ce qui concerne la prévention de la délinquance notamment dans les milieux jeunes d'aujourd'hui c'est à 99,5 % des jeunes qui n'ont eu ni structures familiales au sens organisation que le terme implique, ni le rapport à l'école que vous avez connu, que j'ai connu moi-même, que nous avons tous connu, ni l'apport que peut représenter l'éducation d'un prêtre quel que soit d'ailleurs l'obédience, la confession à laquelle il se rattache. Et je crois qu'on est tous relativement désarmés devant

ce type de situation, aggravée par le contexte général que traverse notre société dans la période présente.

Ce que je trouve inquiétant au-delà de la délinquance du type larcins, petites agressions et autres qui a toujours existé peu ou prou, c'est ce que je considère comme une montée lente mais semble-t-il irréversible, des comportements délinquants diffusés chez un grand nombre de nos concitoyens. Je suis vraiment ahuri quand je me poste à un carrefour, de voir la quantité d'automobilistes qui le franchissent posément au feu rouge, sans hésitation et qui donc prennent le risque de l'accident mortel. Je suis stupéfait sur la route et j'ai fait encore ce matin à l'aube le voyage de Lyon, quel régal de voir les comportements au volant de nos concitoyens qui là aussi sans hésiter, prennent le risque mortel pour eux-mêmes et pour leur prochain. Cela, pour moi aussi c'est de la délinquance, même si elle ne se traduit pas dans les statistiques que nous fournissent les services compétents et je vois là le signe d'une certaine crise du contrat social. Dans le contrat non écrit que tout adulte, le jeune étant encore immature, passe de fait avec la société dans laquelle il vit, les choses sont désormais truquées, c'est-à-dire qu'on a une masse croissante de concitoyens qui cherchent à obtenir le maximum de la société environnante et en lui concédant eux, le minimum. Donc on est bien à mes yeux dans une crise du contrat social, mais les responsabilités sont tout de même largement partagées.

Je vais volontairement prendre pour exemple un problème qui est vieux de plusieurs décennies. J'ai rencontré tout dernièrement le chargé de mission qui vient d'être mis en place à la Préfecture du Doubs pour suivre l'épineux dossier des Harkis. Alors comme on sait être hypocrite dans notre pays, on ne parle jamais des Harkis mais des Rapatriés. Alors je lui ai demandé, des rapatriés en 1992 c'est qui ? Il dit en clair c'est les Harkis et les enfants de Harkis et vous découvrez que 30 ans après la fin de la guerre d'Algérie et malgré de nombreux gouvernements successifs qui ont tous désigné des chargés de mission partout à travers la France, ce problème n'a jamais été réglé sur le fond. Je veux dire que moi j'ai honte face à ces gens qui à l'époque ont choisi la France. Et je comprends la profonde révolte de la jeune génération qui a vu ses propres pères traînés plus bas que terre par 10 ou 15 gouvernements républicains qui se sont succédé, je comprends qu'ils en viennent à des actes de violence par ailleurs répréhensibles, que je ne peux pas approuver mais que leur reste-t-il d'autres comme perspectives ?

Plus généralement, si nous sommes d'accord pour considérer que nous avons à faire à une crise globale du contrat social, j'en tire au moins deux conséquences très pratiques qui nous concernent les uns et les autres. Cela implique que nous abordions ce type de débat sans a priori partisan et c'est là que je rejoins quand même quelque part mon collègue Raymond TOURRAIN. Sans a priori partisan, cela veut dire pour mes collègues de la majorité municipale mais ils en sont bien convaincus, ne pas considérer qu'une demande sécuritaire doit être équivalente à une philosophie de droite voire d'extrême droite. J'affirme que, aujourd'hui dans notre société, tout habitant a le droit d'exiger la sécurité sans que d'emblée on le catalogue. Je n'ai pas eu le temps de vérifier ce week-end mais je crois que le droit à la sûreté est inscrit dans la déclaration des droits de l'homme, donc une référence qui peut nous être commune. Cela implique chez les collègues de l'opposition et je pense notamment à «Une Ambition pour Besançon» qu'il n'y ait pas recherche d'une exploitation politicienne des problèmes de délinquance. J'ai pris délibérément l'exemple des Harkis mais on pourrait en trouver beaucoup d'autres qui regroupent de nombreux gouvernements successifs avec des équipes politiques différentes aux commandes et qui n'ont pas non plus été traités de manière satisfaisante. Si nous faisons tous ce premier effort au départ, je crois que nous pourrions travailler ensemble sur ces dossiers-là parce que situation nouvelle appelle obligatoirement réponse nouvelle.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Gérard de ces considérations hautement philosophiques et intéressantes. Nous vivons une crise de la société, chacun le reconnaît. Le problème est d'y remédier.

M. JEANNIARD : Je remercie mes différents collègues pour leurs interventions et leurs propositions. Concernant la proposition de Mme BULTOT, il appartient au Conseil Communal de Prévention de la délinquance de réfléchir à ce problème très délicat. C'est dans cette instance de réflexion que doit se mener le débat d'autant plus que nous avons des relais au niveau national grâce aux dispositifs mis en place par Gilbert BONNEMAISON traitant de ces problèmes. Dans le prolongement de l'intervention de M. Gérard JUSSIAUX, je dirai que nous sommes absolument pour assurer des systèmes

de sûreté et de sécurité à la population de Besançon ; je l'ai d'ailleurs clairement indiqué dans mon intervention et je crois que les différents témoignages ou appels de la population doivent nous faire réfléchir et nous devons trouver des réponses nouvelles et diversifiées. Pour terminer, je ferai une réplique à M. TOURRAIN quant à son mauvais jeu de mot sur mon nom ; je trouve cela assez détestable et je lui dirai que l'insulte remplace toujours l'argument quand on n'a plu d'argument.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous concluons donc sur ce premier thème en espérant qu'il ressortira de tous ces débats fort intéressants des axes pour poursuivre la politique de la prévention de la délinquance.

Vous avez reçu un rapport sur la Police Municipale, je n'y reviens pas. Vous savez donc que cette police existe ici à Besançon depuis 1986, vous connaissez les effectifs, le statut des personnels, les moyens dont ils disposent et les trois types de missions qui lui sont désormais attribués : le contrôle du stationnement et de la circulation, la surveillance dans différents secteurs, parcs, bâtiments, piscine, patinoire, etc. et quelques missions annexes. L'esprit avec lequel on a créé et poursuivi cette action de la Police Municipale est bien résumé dans ce rapport ; il s'agit avant tout d'une complémentarité avec la Police d'État et en aucun cas de s'y substituer.

C'est un exemple qui est souvent cité dans les conversations entre les maires des villes ; il est nécessaire de maintenir une Police Municipale mais non armée. A l'adresse de M. TOURRAIN je dirais que M. PASQUA, Ministre de l'Intérieur et son collaborateur M. PANDRAUD, m'avaient sollicité pour participer pendant deux années, de 1986 à 1988 aux discussions sur le rôle d'une Police Municipale et les rapports du Préfet LALANNE et ensuite du Préfet CLAUZEL qui lui a succédé, citent l'exemple de la complémentarité de la Police Municipale de Besançon et de celle de l'État, et les très bonnes relations qui en résultent. C'est dans cet esprit que nous allons essayer d'améliorer encore les conditions dans lesquelles travaille la Police Municipale en maintenant cette coordination parfaite avec la Police d'État. Il s'agit de l'accroissement des effectifs si possible, de la formation du personnel en direction du droit, des langues étrangères, des relations humaines, et de mettre à disposition des moyens techniques supérieurs à ce qu'il sont actuellement. C'est dans ce sens-là qu'il faut poursuivre la politique que nous avons menée et je répète qu'il ne s'agit pas d'avoir une police armée. On étendra l'action de la police dans les quartiers, dans les équipements municipaux, piscine, patinoire, etc. et jamais on ne fera de répression avec cette Police Municipale.

M. TOURRAIN : Dans notre esprit et dans nos déclarations, il n'y a jamais eu d'ambiguïté possible dans les actions de la Police Municipale et celles de la Police Nationale. Lorsqu'en 1984, nous avons demandé la constitution d'une Police Municipale, il y a eu quelques réticences de la part de la majorité de l'époque et finalement nous avons obtenu satisfaction ; on vous en sait gré encore aujourd'hui mais on a toujours considéré que ces polices étaient complémentaires. Toutefois ce que nous avons préconisé par contre, c'est que cette Police Municipale dispose de moyens. En effet nous estimons que, si la prévention comme on vient de le voir tout à l'heure peut porter ses fruits, des actions nombreuses sont entreprises, cette Police Municipale doit être dotée de moyens. A l'occasion de débats récents puisqu'ils sont du mois de mars où il y avait un problème de subventions à attribuer à des organismes divers, j'avais souhaité que les trois véhicules anciens de la Police Municipale soient remplacés ; je lis aujourd'hui dans le rapport que trois véhicules neufs et cinq motos sont commandés. Il me serait agréable, Monsieur le Maire, d'en connaître le coût. Je me réjouis de cet équipement nouveau, d'autant plus que ces véhicules seront frappés du signe Police Municipale très apparent, ce qui peut être un des moyens de la dissuasion. Vous indiquez dans le rapport que cette Police Municipale sert notamment aux problèmes de stationnement, aux infractions sur le stationnement. Ne serait-il pas possible pour axer davantage leur tâche sur la surveillance, dont vous parlez dans le rapport, de les dégager de ce travail de confier le soin de constater les infractions à la société concessionnaire du stationnement public ? Cela pourrait effectivement renforcer l'action de vos 31 agents chargés de la Police Municipale.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voudrais vous remercier d'avoir récupéré la naissance de la Police Municipale. Voyez que vous servez parfois à quelque chose. 10 ans après, il est facile de revendiquer.

M. TOURRAIN : Je vous renvoie au bulletin officiel.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : L'essentiel c'est que ce soit fait.

M. NACHIN : Je voudrais faire une rectification à ce que j'ai dit tout à l'heure lorsque j'ai affirmé que Besançon n'était ni Chicago ni New-York des années 1990. Je voulais dire qu'il n'y avait pas de lieux à Besançon où n'importe lequel d'entre nous prendrait des risques en s'y rendant de jour ou de nuit. Je n'ai peut-être pas été aussi clair. Personnellement je vais n'importe où le soir, la nuit, n'importe quand et je n'ai pas peur. Je t'y emmènerai MEUNIER à l'occasion (rires).

J'ai quelques observations à faire sur le rapport concernant la Police Municipale. Il y a des raisons d'être satisfait et aussi des raisons d'être un peu inquiet. En particulier ce qui m'inquiète un peu c'est vraiment le manque de moyens dont dispose la Police actuellement. Il est prévu que ses moyens seront augmentés, est-ce cela sera suffisant pour faire face à toutes les tâches qui sont celles de la Police Municipale, en particulier à la lutte contre le stationnement sauvage, à la lutte contre la pollution, à la lutte contre le bruit ? Il y a quelques années la Ville de Besançon était considérée comme ville pilote pour la lutte contre le bruit, je crois que nous ne le sommes plus, que là il y a des efforts à faire.

En ce qui concerne les contrôles de vitesse, ils sont du ressort de la Police d'État et j'aurai l'occasion d'en reparler. Ce qui me paraît positif c'est ce qu'écrit M. le Député-Maire dans le rapport, puisqu'il souhaite que soient augmentés les moyens de la Police Municipale et qu'on ne mélange pas les genres. Les tâches de la Police Municipale doivent être distinctes de celles de la Police Nationale. Sur la question des armes fournies aux policiers municipaux, je crois qu'il ne faut pas s'engager dans cette voie-là. La Police d'État doit être renforcée dans la mesure où c'est malheureusement nécessaire mais dans le secteur qui lui est propre, la Police Municipale ayant ses tâches spécifiques.

M. TOURRAIN : Je souhaiterais avoir une réponse sur le coût des véhicules nouveaux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, excusez-moi, j'allais vous le dire.

M. TOURRAIN : Et d'autre part, je vous avais demandé lors d'un récent débat une intervention en tant que parlementaire, auprès du Ministre de l'Intérieur et auprès du Gouvernement pour que soient définis le rôle et l'action de la Police Municipale. C'est un projet qui doit être discuté au Parlement et il serait souhaitable pour éviter toute ambiguïté, pour que les choses soient bien claires, que ce projet sorte le plus tôt possible.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci, je vous ai bien compris sur tout cela. Le coût du matériel qui sera mis à disposition de la Police Municipale pour l'année 1992 est de 250 000 F. Ce crédit inscrit au budget permettra d'améliorer les conditions de travail de la Police Municipale.

Je suis en relation directe avec M. le Préfet CLAUZEL mais il n'y a pour l'instant pas d'inscription de ce projet au Parlement.

De toute façon, la position de la Ville de Besançon reste constante. Le rôle à la Police Municipale est de collaborer avec la Police Nationale, d'être en relation constante par talkie-walkie ; de nouveaux moyens seront donnés sous peu à la Police Municipale. Voilà ce qu'il en est.

Et je le souligne une fois de plus devant M. BEN TOLILA, j'ai à plusieurs reprises attiré l'attention des Ministres de l'Intérieur successifs pour dire que les conditions dans lesquelles la Police Nationale travaille ici à Besançon me paraissent insuffisantes notamment au niveau des effectifs et je ne cesserai de rappeler cela chaque fois qu'il me sera possible. Je dois d'ailleurs très prochainement voir le Ministre de l'Intérieur.

M. JUSSIAUX : Juste un mot pour dire que nous avons discuté en commission de l'hypothèse qui consisterait à confier à la société partenaire l'organisation du contrôle et de la répression en matière de stationnement. La commission unanimement a souhaité ne pas évoluer dans cette direction-là pour des raisons de clarté par rapport notamment à nos concitoyens et aux usagers. Je crois qu'il n'est pas souhaitable qu'une société qui est impliquée dans la gestion des outils apparaisse en même temps

comme pouvant contrôler et pénaliser. Je crois que pour la clarté des rôles, il est bon que ça reste du domaine de la Police Municipale.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Juridiquement, il n'est pas possible de confier à une société privée le rôle que joue un employé de la Ville sur son propre territoire. Le coût des amendes de police vous savez où il s'en va et on nous en ristourne une petite partie.

En troisième point nous évoquons la Police Nationale. Le rapport que M. BEN TOLILA nous a fait parvenir est fort intéressant et porte sur l'organisation générale de la Police Nationale, à la fois ses services généraux, la sécurité générale, le nombre d'agents, sur la sûreté urbaine. Monsieur le Directeur, souhaitez-vous ajouter quelques mots après ce que vous venez d'entendre, avant d'engager le dialogue sur la Police Nationale ?

M. BEN TOLILA : En ce qui me concerne, je préférerais éventuellement que des questions me soient posées parce que je crois avoir synthétisé l'ensemble de l'organisation des services de police aussi bien au niveau départemental qu'au niveau de la Ville de Besançon.

Je pourrai dire quelques mots sur ce que M. JEANNIARD a évoqué à l'instant quand il s'agissait de sécurisation et des plaquettes. Celles-ci existent, nous les avons faites et nous pouvons les réactiver. Nous avons des plaquettes sur la sécurité des personnes âgées mais il est préférable peut-être d'aller expliquer cela dans les clubs de personnes âgées ou dans les associations.

Nous avons des plaquettes sur l'opération «tranquillité vacances, ne soyez pas cambriolables» pour que les gens prennent des dispositions pour ne pas être cambriolés. Nous avons des plaquettes également que nous remettons dans les hôtels pour les conducteurs étrangers qui séjournent chez nous afin qu'on ne leur vole pas leurs effets dans les véhicules. On peut les réactiver et si vous êtes d'accord on mettra au point l'ensemble.

En ce qui concerne les lieux à risques, je vous remercie d'avoir souligné qu'il n'y en a pas sur Besançon et vous avez parlé d'éclairage. Je reprendrai tout simplement ce qu'avait dit Edouard HERRIOT à l'époque où il était Maire de Lyon, il disait qu'un bec de gaz remplaçait très avantageusement deux policiers. Alors plus il y aura d'éclairage, plus on aura de sécurité. L'ilotage de la Police Nationale est une demande de tous les Conseils Municipaux sur l'ensemble du Département. Il est évident que tout le monde voudrait avoir au pied de son immeuble l'ilotier mais ce n'est pas possible ; nous faisons le maximum avec les effectifs qui sont les nôtres et vous savez que les budgets de l'État sont limités. J'ai proposé au Conseil Départemental et Communal de Prévention de la Délinquance des rencontres entre la Police et les acteurs sociaux. Je le propose à nouveau.

Nous sommes aux premières loges pour lutter contre la toxicomanie et c'est pour cela que nous vous avons demandé votre aide afin de nous conforter dans cette lutte. Hélas Madame BULTOT, c'est surtout de la répression que nous faisons ; nous n'avons pas de psychologue ou d'autres personnes de cette qualité chez nous pour faire de la prévention mais nous participons à toutes les actions de prévention et de lutte contre la toxicomanie. Voilà ce que je voulais dire très rapidement sur ce que vous avez évoqué Monsieur JEANNAIRD.

Vous avez parlé bien évidemment de délinquance routière ; nous nous en sommes aussi préoccupés et l'an dernier il y a eu toute l'année une opération appelée «Roule tout Doubs» où nous avons heureusement pu éviter quelques morts sur Besançon et dans le Département. Cette délinquance nous préoccupe énormément également. Il faut voir aussi que régulièrement dans les accidents de la circulation, nous avons des gens avec un taux d'alcoolémie très élevé, ou bien pour vous donner une idée, des gens qui passent à 123 km/h sur le boulevard Blum qui est limité à 50 km/h. Alors il est évident que c'est une délinquance qui nous préoccupe.

Enfin je me félicite du parfait accord qui existe avec la Police Municipale et je vous remercie Monsieur le Député-Maire d'avoir donné cette impulsion et cette direction à la Police Municipale parce qu'elle est tout à fait complémentaire de la Police Nationale pour plusieurs raisons. D'abord on lui

reproche peut-être les contraventions, mais si la Police Municipale ne le faisait pas, ce serait une charge pour la Police Nationale. A partir du moment où la Police Municipale le fait dans le centre-ville, pour nous c'est déjà un travail en moins. Par ailleurs, elle nous vient souvent en appui en particulier lors des manifestations sympathiques, des matches de football, tout ce qui peut se passer au Palais des Sports, dans les rues pour les courses pédestres ou cyclistes et bien évidemment cela nous soulage aussi et évite que nous engagions beaucoup de personnes. Donc il y a un parfait accord. Hélas il y a trop souvent aussi des réclamations sur les contraventions et nous sommes en relation permanente à ce sujet pour, d'un commun accord, ne faire de favoritisme à personne. Voilà Monsieur le Député-Maire ce que je voulais dire en préambule, maintenant je suis prêt à répondre à toutes les questions qui me seront posées sur la Police Nationale.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Monsieur le Directeur.

M. TOURRAIN : Monsieur le Directeur, vous venez de dire que vous n'êtes pas des psychologues mais je pense quand même que vous n'êtes pas exempts d'une certaine dose de psychologie pour apprécier les situations. Alors, je vous poserai plusieurs questions si vous le permettez mais pas enchaînées les unes aux autres. La première question que je voulais vous poser est celle-ci : dans une ville comme la nôtre, est-ce que vos services en liaison avec ceux de la Justice, avec les services sociaux du Département et de la Ville, sont en mesure de déterminer quelles sont les causes principales de la délinquance, que ce soit sur le plan pratique c'est-à-dire sur le plan de l'emploi, du logement, du cadre de vie, que ce soit sous l'aspect psychologique avec l'environnement familial, l'échec scolaire, l'oisiveté, le phénomène des bandes, les difficultés d'insertion, que ce soit géographique, c'est-à-dire en fonction des quartiers ? Avez-vous la possibilité de faire une analyse assez fine de ces causes et de les communiquer éventuellement par une note ultérieure, via M. le Préfet, à M. le Maire et au Conseil Municipal ?

M. NACHIN : Il y a quelques mois j'avais demandé, suite à l'intervention de M. TOURRAIN qui souhaitait que la Police Municipale soit équipée d'un véhicule supplémentaire, que l'on fasse un débat sur le problème de la Police et les moyens dont elle disposait en personnels et en matériels et plus tard j'avais demandé qu'on parle également des problèmes de prévention. Notre idéal n'est pas une société avec un policier à tous les coins de rues c'est bien évident, mais dans l'état actuel des choses, il faut bien constater qu'il y a un sentiment d'insécurité qui existe dans notre pays qui n'est pas d'ailleurs ressenti par ceux qui sont le plus directement victimes de l'insécurité. Ceux qui sont les plus directement victimes de l'insécurité, ce sont en particulier les jeunes et ce ne sont pas les jeunes qui ressentent le plus ce sentiment d'insécurité, c'est généralement les personnes âgées. Pourtant les personnes âgées sont moins menacées, les statistiques indiquent que ce sont les jeunes le plus souvent victimes de l'insécurité.

M. TOURRAIN a rappelé quelle était l'évolution des délits à Besançon ; je ne vais pas redonner ces chiffres mais on peut constater que les délits dits économiques, vols par effraction, à la roulotte, escroquerie, chèques volés, augmentent de 1984 à 1992 de près de 50 % alors qu'à l'échelon national, les atteintes aux personnes sont restées presque stables 1,50 % comme à Besançon. Donc les crimes augmentent très modérément alors que les infractions d'ordre économique et qui ont des causes économiques augmentent considérablement. Je souscris entièrement à ce qu'a dit M. le Directeur Départemental en ce qui concerne les délits sur la route, et là aussi il y a une question d'inquiétude très sérieuse.

Le rapport qui nous a été fourni est très clair et complet ; j'ai pu le vérifier sur le terrain en prenant un certain nombre de contacts. Toutefois je pense qu'il manque un peu de perspective historique et il n'est pas inutile de rappeler par exemple qu'entre 1986 et 1992 les effectifs des policiers en civil à Besançon ont diminué de 25 %. Ils sont passés de 41 à 31. On peut constater la même évolution en ce qui concerne le personnel en tenue : en 1986 ces personnels étaient plus de 200, en 1992 leur nombre est passé à 170. Alors il y a là une sorte d'incohérence entre l'augmentation de la délinquance et la diminution du nombre des policiers qui peuvent faire face à ces situations. J'ai rencontré un certain nombre de policiers et je dois dire que tous ont parlé du malaise qui règne dans la police et de la démobilisation qu'ils ressentent. Un certain nombre de causes en sont à l'origine. En particulier, il faut savoir que les policiers font beaucoup d'heures supplémentaires qui sont récupérées parfois sous forme de temps libre, ce qui peut être intéressant pour eux. Mais les heures supplémentaires quand elles sont payées et c'est d'ailleurs un

projet de M. QUILES de généraliser le paiement des heures supplémentaires faites par les policiers pour avoir davantage de policiers à la disposition, ces heures supplémentaires sauf erreur des informations qui m'ont été données, sont majorées, pour les heures de nuit, de 4,85 F, pour le dimanche et les jours fériés, de 4,41 F et pour les heures de nuit normales de 0,98 F, c'est-à-dire des sommes vraiment dérisoires.

Il y a aussi un problème qui est celui des perspectives d'avenir. L'avancement est quasiment inexistant.

Par exemple à Besançon, les perspectives d'avancement d'un inspecteur principal sont quasiment nulles ou s'il veut avoir une chance d'avoir un avancement, il faut accepter de partir dans la région parisienne pour terminer sa carrière avec une bonification d'à peu près 1 000 F par mois. Or pour des fonctionnaires qui sont souvent installés depuis de nombreuses années à Besançon, qui ont leur famille, qui ont leur habitation, partir passer plusieurs années dans la région parisienne pour avoir en fin de carrière une augmentation de 1 000 F, ce n'est pas très motivant.

M. le Directeur pourra peut-être préciser comment se passe l'ilotage dont a parlé Raymond JEANNIARD ; je crois que chacun d'entre nous est convaincu que c'est une très bonne chose mais en fait, les personnels qui ont en charge un certain nombre de quartiers sont des personnels qui sont très souvent sollicités pour des tâches qui ne sont pas celles auxquelles ils sont destinés ; en particulier lorsqu'il y a par exemple une visite de Ministre, on fait appel à eux pour le service d'ordre, lorsqu'il y a un transfert de détenu on fait appel à eux etc. et très souvent ces personnels qui sont normalement affectés à l'ilotage dans les quartiers sont appelés à d'autres tâches.

Dans le rapport il y a une chose qui m'a beaucoup étonné, peut-être ai-je mal compris ce qu'il en était, en ce qui concerne le personnel chargé du contrôle des véhicules et en particulier du contrôle anti-pollution, pour tout le Département du Doubs, il y a deux ou quatre fonctionnaires de police affectés à cette tâche. Même quatre, je pense que c'est très insuffisant et pour la lutte contre la pollution, pour la lutte contre la vitesse excessive, pour la sécurité de nos concitoyens sur la route, il y a des moyens qu'il faut mettre en place très rapidement.

Je voudrais terminer Monsieur le Député-Maire en rappelant -j'ai lu cela dans le Monde de dimanche/lundi- que M. Georges FRECHE proteste contre le manque de policiers à Montpellier. Il proteste contre l'absence de création de postes de policiers dans sa ville. On pourrait également protester contre la diminution du nombre des policiers dans notre ville. Il adresse une lettre au Ministre de l'Intérieur dans laquelle il menace de déclencher une grève administrative et de fermer la mairie au mois de septembre si d'ici là les effectifs de la Police Urbaine n'ont pas été augmentés. Il ajoute un 0 pointé pour Charles PASQUA, Pierre JOXE et Paul QUILES, qui oublie Montpellier où la criminalité a augmenté de 8,5 % en 1991 par rapport à 1990 ; le nombre des policiers est le même depuis 1960. Je crois qu'il y a peut-être là Monsieur le Député-Maire un exemple à suivre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'ai pas souvent l'occasion de suivre l'exemple de mon collègue Georges FRECHE, chacun sa nature, son tempérament pour obtenir satisfaction dans des revendications fort légitimes pour Montpellier comme pour Besançon.

M. MATHIEU : Je voudrais insister sur quelque chose que M. le Directeur a souligné tout à l'heure, c'est que nous sommes souvent, dans notre société, dans une grande hypocrisie. Je voudrais vous rappeler que la délinquance, enfin le crime, le plus fréquemment pratiqué dans notre société est le crime de meurtre par alcoolisme. Vous savez que les statistiques donnent à peu près 50 % des morts sur la route, dus à un excès d'alcool. Et s'il m'arrive rarement d'avoir peur dans Besançon, parce qu'effectivement on peut se promener à peu près partout, par contre, comme je conduis beaucoup, il m'arrive souvent d'avoir très peur et spécialement le vendredi soir. C'est vrai que ça fait partie de ce sentiment français, on sort d'un «gueuleton», on a «picolé» un petit coup et puis on prend sa voiture quand même. Alors je voudrais vous poser une question très précise Monsieur le Directeur et Monsieur le Maire, quels sont les moyens dont nous disposons pour renforcer si c'est possible, d'une manière féroce, la prévention de l'alcoolisme sur la route ? Est-ce que les policiers municipaux ont le droit de faire subir des alcootests aux conducteurs ? Est-ce qu'on peut multiplier d'une manière féroce encore une fois les

contrôles et spécialement ceux des fins de week-end, les vendredis soir et samedis soir sur les routes sortant et rentrant de Besançon ? Enfin quels sont les moyens à notre disposition pour empêcher une bonne fois pour toutes si c'est possible, ces comportements aberrants ?

Mme DUVERGET : Je m'adresse aussi bien à M. le Maire qu'à M. le Directeur Départemental des Polices Urbaines. J'aimerais savoir quelle est votre stratégie de résolution de la délinquance pour des quartiers de haute insécurité tels qu'à Besançon le secteur des Founottes ? Les particuliers, les entreprises comme les établissements scolaires qui y résident ont le sentiment de vivre dans une zone hors la loi tant les cambriolages et agressions sont quotidiens. Ils n'osent même plus déposer plainte par peur de représailles ; leur seul espoir de retrouver la quiétude est la promesse faite par la Municipalité il y a quelques années de supprimer le ghetto de la cité de l'Escale. Mais à l'heure actuelle, la présence de plusieurs familles nombreuses difficiles laisse le problème entier.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je voulais poser quelques questions à M. le Directeur. La Ville de Besançon a décidé d'engager il y a quelques mois un diagnostic de sécurité locale dont elle a confié la conduite à l'Université de Franche-Comté, c'est une affaire importante puisque le montant de l'étude représente une somme supérieure à l'acquisition des matériels qu'évoquait le Député-Maire tout à l'heure pour sa Police Municipale ; je voulais savoir ce que la DDPU attendait des résultats et des conclusions de cette importante étude ? Deuxième question, vous disposez Monsieur le Commissaire d'un commissariat central et d'une antenne de ce commissariat dans l'Ouest de la Ville, estimez-vous qu'il serait utile pour l'efficacité des moyens de la Police Nationale de disposer d'une antenne du même type dans l'Est de la Ville ? Troisième question, pourrions-nous connaître les chiffres exacts de l'évolution des effectifs des policiers en uniforme à Besançon dans les dix dernières années ? Des chiffres ont circulé, André NACHIN en évoquait tout à l'heure, je crois qu'il serait important pour l'opinion publique de connaître exactement l'évolution des effectifs en tenue.

Enfin, dernièrement votre Ministre de tutelle, M. Paul QUILES a présenté un plan de renforcement de la sécurité urbaine, qui comporte un certain nombre de mesures. Parmi celles-ci, deux d'entre elles ont retenu mon attention, la première dans les départements les plus touchés par la délinquance, les divers services de police seront regroupés sous une autorité unique et des unités de Police Judiciaire spécialisées dans la lutte contre la délinquance urbaine seront créées. Le Département du Doubs bénéficiera-t-il d'un tel dispositif ? En deuxième lieu, à l'initiative des Préfets de Département, des projets locaux de sécurité seront élaborés en concertation avec les communes et les services publics intéressés par les questions de sécurité. Ces projets locaux organiseront la complémentarité nécessaire entre la Police Nationale, la Gendarmerie ainsi que les Polices Municipales. Monsieur le Directeur, outre les efforts accomplis actuellement par la Ville dans le domaine de la Police qui relève des attributions et des pouvoirs de police du Maire, estimez-vous souhaitable que ce projet local de sécurité se réalise aussi dans notre Ville de Besançon et si oui autour de quels secteurs d'activités pourrait-il selon vous s'orienter ? Je pose également cette question à M. le Député-Maire.

M. ALAUZET : Je souhaitais simplement poser une question à M. BEN TOLILA mais certainement il aura envie d'aborder le sujet à la suite de l'intervention d'André NACHIN : quel est le vécu des policiers et quel est leur état d'esprit dans leur travail quotidien ?

M. PINARD : Je voudrais faire état d'une doléance qui revient assez souvent. Il est très désagréable d'être victime d'un cambriolage ou d'un autre délit et il y a une certaine insatisfaction en ce qui concerne les modalités de dépôts de plaintes, recueil de plaintes, est-ce qu'il serait possible d'améliorer les choses ? Deuxièmement, s'agissant d'une remarque d'ordre beaucoup plus général, on peut tous se jeter à la figure des chiffres sur les effectifs. Moi j'ai simplement l'article du Monde du 6 mai qui dit : «les derniers recrutements massifs avaient été réalisés pendant le Ministère MARCELLIN dans les années 1968 - 1974, quelque 10 000 policiers supplémentaires, et pour un nombre similaire en 1982 - 1983 sous Gaston DEFERRE». En conséquence, il ne peut pas y avoir quand même que des bilans négatifs pour chaque ville.

On entend toujours dans tous les domaines dire que ce n'est pas suffisant pour les handicapés, pour les personnes âgées, pour les hôpitaux, pour l'école, pour la police. NACHIN a cité le Monde d'hier,

et j'y ai vu une suggestion de M. PASQUA qui parle de la création d'une garde civile. Tout à l'heure notre ami JUSSIAUX disait que tout individu contractait avec la société un contrat à sa naissance, il se trouve que les termes de ce contrat ont été profondément modifiés d'année en année puisque la durée moyenne de la vie s'accroît d'un an tous les quatre ans. J'ai l'intime conviction que face aux charges que cela implique à la fois dans une société qui est déstructurée et une société qui vieillit, il y a un certain nombre de problèmes qui ne pourront être pris à bras le corps que s'il y a effectivement un service civique. Il n'est pas possible financièrement de faire face à toutes les demandes ; c'est toujours facile de dire c'est insuffisant dans tous les domaines mais sauf à copier le modèle soviétique, je ne vois pas qu'on puisse fonctionner à l'extrême. Il faudra bien instaurer un système civique, de service civil masculin et féminin. Il y a déjà eu des expériences, en particulier dans la Gendarmerie ; je trouve que l'évolution est positive, la Gendarmerie a toujours été associée de très près dans les campagnes à tout ce qui se passe, toutes les cérémonies, etc. La Police en Ville non seulement était quelque peu ignorée mais parfois un peu méprisée. Je trouve qu'il y a une modification fondamentale, y compris dans les milieux de l'enseignement, parce qu'on doit rassembler toutes les compétences et il est bon que la Police soit mieux associée à la société civile et au fonctionnement de notre société. Mais s'il y a eu des effectifs affectés au service de gendarmerie, je crois qu'il y en a maintenant qui sont affectés à la police ; je crois qu'il y a eu des expériences dans ce département.

M. VUILLEMIN : Ma question s'adresse à M. le Directeur Départemental des Polices Urbaines. On parle beaucoup d'effectifs ce soir ; depuis 1985, les jeunes appelés ont la possibilité d'effectuer leur Service National au sein de la Police et le Gouvernement a annoncé récemment la création de 600 postes supplémentaires d'appelés au sein de la Police. A ma connaissance il n'y en a pas dans les effectifs du Département du Doubs : pourquoi et est-il possible d'en disposer ?

M. TOURRAIN : J'avais pensé que M. le Directeur répondrait aux questions au fur et à mesure qu'on progresserait dans les débats. Tel n'est pas le cas, je vais donc poser à M. le Directeur d'autres questions.

Premièrement, Monsieur le Directeur, pensez-vous que les effectifs dont vous disposez actuellement et dont vous avez fait état dans votre rapport sont suffisants ? On a dit que les effectifs sont passés de 200 à 170. En 1984 les horaires ont été modifiés, ce qui aurait alors impliqué un accroissement du nombre des policiers pour faire face aux tâches.

Autre question, est-ce que vos policiers ne sont pas trop absorbés par des tâches administratives ? Dans les déclarations du Ministre de l'Intérieur, il indique qu'effectivement ces tâches administratives et diverses occupent beaucoup d'agents. Il a donné le chiffre de 15 000 fonctionnaires sur le terrain sur un nombre de 58 000, chiffre que j'ai relevé dans l'Est Républicain. A quel niveau estimez-vous nécessaire cette augmentation d'effectifs et est-ce que vous l'avez réclamée à votre hiérarchie ? Il semblerait en effet que le Ministère ait fait le gros dos jusqu'à maintenant, que ce soit M. JOXE, que ce soit M. MARCHAND. Par contre M. QUILES annonce 3 200 créations de postes dont 1 000 administratifs pour exécuter les tâches qui ne sont pas normalement du ressort des agents. 1 000 appelés du contingent plus un certain nombre d'autres personnes par exemple des chômeurs de longue durée seraient affectés à la protection des personnes âgées. Alors j'aimerais savoir comment vous allez pouvoir mettre en place tout cela ?

En ce qui concerne l'état d'esprit dont M. ALAUZET faisait état tout à l'heure, la presse a relaté à plusieurs reprises des déclarations soit de syndicalistes policiers, soit de policiers disant qu'ils ne se sentaient pas soutenus et protégés par leur hiérarchie et par leur Ministre de tutelle. J'ai là toute une série d'articles de l'Est Républicain qui vont dans le même sens. J'aimerais savoir quel est le moral de vos troupes. Est-ce qu'il est bon ? Lorsqu'ils s'en vont dans la rue Gounod, assaillis de pierres et obligés, disent-ils, de revenir parce qu'on ne veut pas faire de « bulles », est-ce que c'est de nature à soutenir le moral de la Police ? Voilà les questions que j'avais à vous poser, bien entendu on pourrait en avoir bien d'autres.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous les poserez peut-être après en particulier. Monsieur le Directeur, je vous remercie d'avance de pouvoir répondre, c'est vous qui êtes pour l'instant soumis à interrogatoire et

c'est une bonne chose. Bien entendu, si quelques questions vous semblaient indiscrètes, vous appliquerez votre devoir de réserve. Je vous donne la parole.

M. BEN TOLILA : Merci Monsieur le Député-Maire. Je commencerai à répondre dans l'ordre chronologique où les questions ont été posées et donc par vous Monsieur TOURRAIN. J'ai utilisé tout à l'heure le terme de psychologue et j'ai dit que les policiers ne sont pas des psychologues ; cela concerne les soins à apporter aux toxicomanes. Il est évident que nous ne pouvons pas, nous policiers, prescrire des mesures psychologiques ou des traitements à un toxicomane. Nous ne pouvons pas faire de soins ou de prévention n'étant pas psychologues au sens professionnel du terme.

Vous m'avez posé des questions sur les causes de la délinquance ; il est évident que là aussi je vais peut-être trouver un détour et vous dire que je ne suis pas sociologue ; je ne peux donc pas étudier tous les maux de la société et vous répondre de façon précise sur les causes de la délinquance. Une chose est certaine, la délinquance gratuite n'existe pratiquement pas, sauf en ce qui nous intéresse beaucoup moins, c'est-à-dire les meurtres puisque dans la plupart des cas, les affaires criminelles que nous avons eues à connaître n'étaient pas des affaires crapuleuses ; c'était plus des pulsions non maîtrisées des uns ou des autres. Les causes de la délinquance sont nombreuses : on dit que c'est la faute au logement, on trouve que c'est la faute à la société, la faute au chômage, à je ne sais quelle indemnité qui n'est pas assez élevée, à l'Éducation Nationale qui n'éduque pas, à la famille qui n'entoure pas, etc. Sur le terrain nous avons des délinquants qui souvent ne répondent pas à ces critères. Certains oui, d'autres non. Donc je ne peux pas faire un portrait sociologique des causes de la délinquance et je suis désolé de ne pouvoir vous répondre ; d'ailleurs il y a des organismes qui sont spécialisés dans ce domaine et qui sont chargés de faire une analyse beaucoup plus sérieuse que celle que je pourrais faire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Même si cela nous coûte cher parfois.

M. BEN TOLILA : M. NACHIN parle de personnels et de matériels ; j'ai tenté de vous fournir l'emploi des personnels dans le rapport qui vous a été diffusé. Il est évident que je n'ai pas chiffré de façon globale dans chacune des unités le nombre de fonctionnaires qui y travaillent et quelle est exactement leur destination.

Concernant le matériel, je crois qu'il aurait été fastidieux de vous en faire la liste ; sachez que nous avons un matériel technique en véhicules, en informatique, en radio qui est suffisant pour l'instant, qui est de bonne qualité et qui fonctionne bien. Je n'ai donc pas voulu m'alourdir sur le matériel, cela n'aurait eu aucun intérêt de vous parler de PSA, vous n'auriez pas su ce que c'était ou de vous parler de toute autre catégorie de matériel spécifique.

J'ai relevé également que vous parliez de sentiment d'insécurité de la population. Il est vrai que c'est plus un sentiment qu'une insécurité réelle ; cette insécurité comme vous l'avez signalée les uns et les autres sur Besançon n'existe pas. J'ai des exemples personnels : à Lyon où j'ai travaillé pendant dix ans, à partir de 7 h30 - 8 h le soir, il y a des quartiers où les gens s'enferment à double tour chez eux. Cela n'existe pas sur Besançon. A Besançon vous sortez du cinéma ou d'un spectacle à minuit et vous pouvez encore aller bien gentiment sur la Place Granvelle boire un verre, vous ne serez pas agressé. Donc c'est un sentiment d'insécurité plus qu'une réalité. A quoi est dû ce sentiment d'insécurité ? Il est dû à ce que l'on dit. Comme il ne se passe pas à Besançon d'affaires importantes, ces affaires, même si elles sont limitées, prennent une sorte de résonance et une gravité qui est diffusée de façon trop large sur notre ville. Ce sont des affaires mineures qui ont moins de répercussion dans d'autres villes. Le sentiment d'insécurité s'autourrit par ce que le gens colportent. Il nous appartient de lutter contre ce sentiment d'insécurité et de rassurer le plus possible les gens.

Vous parlez des jeunes. Il est vrai que les jeunes ont parfois un incident avec des camarades au collège ou au lycée. Qu'on me fasse connaître le jeune à qui on n'a pas piqué un crayon, une gomme, un stylo ou qui n'a pas été bousculé à la sortie de l'école, celui qui n'a pas fait une bagarre en sortant de l'école eh bien qu'on me le dise parce que c'est un petit peu cela l'insécurité. Et quand ça va plus loin, je reviendrai tout à l'heure sur les questions de Mme DUVERGET concernant les Gravières Blancs, il est évident qu'il faut intervenir ; mais souvent ça ne se limite qu'à des petites choses et le sentiment

d'insécurité des jeunes, est relativisé par la gravité de l'événement ; c'est pour cela que ça n'atteint pas l'importance que cela peut prendre chez des personnes beaucoup plus âgées. Et c'est vrai qu'à partir du moment où physiquement on est en état de faiblesse, c'est-à-dire si on est une personne incapable de se défendre physiquement, si on a un handicap quelconque, on a davantage de crainte et de peur de ce qui vient en face et surtout de l'inconnu ; c'est pour cela que souvent les personnes âgées se renferment sur elles-mêmes alors qu'il faudrait qu'elles s'ouvrent. Je l'ai dit tout à l'heure, il faut qu'on réactive les associations s'occupant de personnes âgées et qu'on aille les voir plus fréquemment pour leur apporter des conseils que leur état nécessite.

Je confirme que les atteintes aux biens ont augmenté de plus de 50 % depuis une dizaine d'années, il s'agit d'une délinquance de profits alors que les atteintes aux personnes qui, dans la plupart du temps ne rapportent rien stagnent au même niveau. Pourquoi ? Parce que maintenant dans la société actuelle, on veut avoir tout et tout de suite et quand on ne l'a pas on va le chercher même s'il appartient aux autres. Quelqu'un disait tout à l'heure que c'est l'esprit et la morale sociale qui ont chuté. A l'époque quand un gamin « piquait » un bonbon à l'étalage du marchand, il prenait une raclée en rentrant chez lui. Maintenant le gamin quand il « pique » quelque chose et qu'il rentre chez lui avec l'objet volé, il est félicité par les parents ; on conserve l'objet volé et on va couvrir l'enfant en disant que ce n'est pas vrai, qu'en aucune façon il n'a volé. Donc il y a dans certains domaines une morale sociale qui est à revoir.

Vous demandez également, Monsieur NACHIN, l'historique des effectifs. Oui c'est vrai que pendant dix ans on a eu des hauts et des bas et que nous sommes maintenant au creux de la vague. M. le Député-Maire vous le dira tout à l'heure, ça n'est pas faute aussi bien à mon niveau, au niveau préfectoral et qu'au niveau de la Municipalité et de M. le Député-Maire d'être intervenu de façon pressante, à plusieurs reprises, auprès du Ministre de l'Intérieur. Mais comme nous sommes dans une région et dans une ville qui ne sont pas trop atteintes par les augmentations importantes de délinquance ou de violence, il y a un rééquilibrage qui se fait dans certaines régions ; la nôtre a des effectifs normaux et rien de plus. Malgré nos demandes, les effectifs ne sont pas remplacés dans l'immédiat. C'est l'érosion petit à petit de nos effectifs.

Vous parlez d'un malaise et de la démobilité des personnels de police ; je m'inscris totalement en faux ; vous auriez fait un excellent délégué syndical chez nous parce que vous avez rapporté ici ce que j'entends des délégués syndicaux de la Police. Ce que j'entends des délégués syndicaux c'est un peu tout cela ; peut-être en avez-vous rencontré un qui vous a parlé de malaise et de démobilité. C'est faux. Il y a au fond de cette salle le Commissaire chargé de la sécurité générale, c'est-à-dire de l'ensemble des policiers en uniforme, il y a également des fonctionnaires de la sûreté urbaine et je peux vous dire qu'ils s'accrochent et que même si les effectifs ont baissé, nous progressons régulièrement tous les ans dans l'élucidation et la réalisation des affaires. On ne peut pas dire qu'un personnel qui diminue et qui a une charge de travail supérieure est démobilité ; je vous dis au contraire qu'il faut leur rendre hommage, qu'ils font le maximum pour que cette perte de personnels soit compensée par une volonté plus élevée.

Tout fonctionnaire qui désire avoir un avancement doit changer de ville, c'est une règle impérative dans notre administration. A chaque franchissement de grade on va ailleurs ; les gens qui ne veulent pas se déplacer, qui refusent la mobilité ne peuvent bénéficier d'un avancement. D'ailleurs, il faut savoir que tout fonctionnaire accepte sa mutation en cas d'inscription au tableau d'avancement. Il est vrai, mais cela ce n'est pas de ma compétence, qu'il faut revoir toute la fonction publique ; le franchissement d'un grade à un autre n'est pas incitatif financièrement. Si vous quittez Besançon avec un loyer, même s'il est très élevé, de 2 500 F ou 3 000 F par mois et que vous allez retrouver le même appartement dans la région parisienne, vous allez le payer 8 000 F, soit une différence de 5 000 F qui ne sera pas compensée par l'augmentation consécutive à l'avancement de grade ; il est vrai que ce n'est pas incitatif, mais ça ce n'est pas de notre fait ; c'est le système de la fonction publique et on n'y peut strictement rien. Donc les perspectives d'avenir existent mais à la condition de faire l'effort de se déplacer. Le fonctionnaire qui reste sur place, et je vous dirai que sur Besançon il y en a qui sont là depuis 25 ans, n'aura pas d'avancement ; il va être aigri en disant les années passent, j'ai l'ancienneté requise, je suis un bon fonctionnaire, je fais bien mon travail et je n'ai pas d'avancement. Cela c'est certain. Si ce sont ces personnels que vous avez rencontrés, effectivement ils sont aigris mais ils ne sont pas nombreux ; les autres ont parfaitement compris le système et ils savent très bien que pour l'avancement il faut bouger.

Notre Ministre a dit qu'il allait renforcer l'îlotage. Oui, à la condition de faire des économies en personnels. Vous avez signalé qu'on allait récupérer des gens sur ceux qui faisaient un travail administratif dans les bureaux ; mais à Besançon, depuis fort longtemps les autorités municipales comme dans le Département du Doubs ont pris en charge tout le travail administratif qui consiste à établir les demandes de carte d'identité, de passeport, de carte d'étranger, d'autorisation de mineur, etc. Toutes ces charges-là sont assumées par la Ville. Il n'y a pas dans les bureaux du Commissariat du Doubs de personnels affectés uniquement à un travail administratif sauf ceux qui sont exempts de voie publique. Il y a des malades, des blessés qui sont exempts de voie publique et on est obligé de les affecter à un emploi qui ne soit pas sur la voie publique. En dehors de quelques postes très sensibles qu'on ne peut pas confier à du personnel administratif, par exemple la gestion de l'armement et du matériel spécifique, le personnel de police n'est pas affecté à des tâches administratives. On ne peut pas non plus confier l'entretien de nos véhicules à du personnel non spécialisé en mécanique, et des mécaniciens, nous n'en avons pas. J'aurais été un très mauvais chef de service si j'avais laissé gaspiller le personnel dans des bureaux à ne pas faire le travail de voie publique qui est le sien. Vous avez parlé des îlotiers qu'on détourne de leur mission, oui c'est vrai mais là je vais faire une parenthèse rapide. La Police Nationale a des missions qu'on appelle interruptibles et des missions qui sont non-interruptibles. Quand il se passe un événement quel qu'il soit, on ne va pas aller sur la mission non-interruptible puisqu'on ne peut pas l'interrompre, on va donc aller sur la mission interruptible qu'on peut interrompre pendant un certain laps de temps et remettre après en mouvement et quelle est cette mission interruptible ? C'est justement la mission d'îlotier ; l'îlotier tourne dans un quartier et on peut lui dire de quitter cet îlot pendant une heure pour remplir une mission urgente et ensuite retourner dans ce quartier. Voilà pourquoi l'îlotier est parfois récupéré. Il est évident que lorsque nous avons deux îlotiers sur un quartier on fait en sorte de ne pas les récupérer les deux en même temps, d'en laisser un continuer sa mission. De deux choses l'une, ou on conserve au Commissariat des agents à attendre qu'il se passe un événement quelconque pour qu'ils puissent y faire face, ou bien on met ce personnel sur le terrain pour l'îlotage et la surveillance, qu'on peut récupérer en cas de besoin. Voilà pourquoi l'îlotage n'est pas permanent. Je crois que j'ai répondu à l'ensemble de vos questions.

Monsieur MATHIEU, en ce qui concerne l'alcoolisme et les moyens mis à notre disposition, nous avons des appareils éthylotest, éthylomètre, l'un permet dans un premier temps de connaître la dose d'alcool absorbé et l'autre de mesurer très exactement le taux d'alcoolémie dans l'air expiré qu'on multiplie par deux et qui donne le taux d'alcoolémie dans le sang. Nous exerçons ces contrôles soit sur ordre de tout officier de Police Judiciaire, soit sur demande de M. le Procureur de la République. Nous en avons fait un dans la nuit de vendredi à samedi, c'est-à-dire une nuit où effectivement les gens vont dans les discothèques et entre 2 h et 5 h du matin chemin de Mazagran à la sortie des discothèques. Sur environ 400 contrôles, trois étaient légèrement positifs. Quand on fait un contrôle systématique d'alcoolémie de 500 à 600 personnes et je vois que le Capitaine de Gendarmerie qui est dans cette salle peut le confirmer, on relève 2 ou 3 positifs. Donc, cela coûte excessivement cher et ça ne rapporte pas beaucoup.

Par contre, on s'aperçoit que dans les accidents de la circulation ou lors des surveillances inopinées de la nuit, on tombe fréquemment sur des conducteurs en état d'ivresse et ceux-là bien évidemment on ne les laisse pas repartir dans cet état. Alors une mesure immédiate de retrait de permis de 3 à 6 mois est prise. Dans un premier temps il y a une rétention par les services de Police et on interroge la Préfecture qui prend la décision immédiate. On retrouve aussi très fréquemment ces conducteurs dans les accidents de la circulation et souvent dans les accidents graves ; on a constaté, mais en dehors de la ville, que souvent les accidents mortels ont lieu avec une seule voiture ; il n'y a pas de choc avec un autre véhicule, ce qui veut dire que les gens vont se mettre contre un arbre ou dans le fossé tout seuls parce qu'ils ne sont pas en état de conduire. Que faut-il faire ? On a déjà, au niveau préfectoral, pris attache avec les responsables de discothèques afin qu'il y ait une sorte de charte qui soit faite entre le Département et les responsables de discothèques. La Préfecture est disposée à retarder l'heure de fermeture de l'établissement à la condition que pendant un laps de temps qui peut varier entre 1 h et 2 h on ne serve plus de boissons alcoolisées mais des boissons chaudes telles que café ou chocolat accompagnées éventuellement de croissants ou de petits pains, qu'on baisse le son de la musique parce qu'on s'est aperçu que le son très violent pouvait abrutir en quelque sorte les gens ; ce serait une période de

décompression avant que les jeunes ne puissent repartir chez eux. Cette convention est en cours de discussion pour justement éviter les fatidiques sorties de discothèques les samedis et dimanches.

Madame DUVERGET, vous avez demandé la stratégie de résolution de la délinquance aux Founottes. Je crois que notre action a porté ses fruits ; on a interpellé les auteurs des derniers faits qui s'y sont déroulés. De plus, ce qui était considéré comme un racket grave s'est avéré, tout compte fait, peu de choses et nous avons interpellé les deux personnes qui en étaient les auteurs. Il y a un autre problème, c'est évidemment les véhicules qui ont été détériorés et les bâtiments qui sont souvent l'objet de détériorations. Les auteurs, nous les connaissons mais nous n'avons pas de preuve patente contre eux et étant en pays de droit, nous ne pouvons pas aller au-delà de ce que nous pouvons prouver. Je crois qu'on a donné un coup d'arrêt parce qu'on a mis le doigt juste là où il fallait. Je me suis adressé à M. le Député-Maire à qui j'ai adressé une correspondance en demandant justement que le problème des familles lourdes qui sont à traiter encore à la cité de l'Escale soit résolu le plus rapidement possible. Mais vous savez que ça pose des problèmes, M. le Maire vous le dira, non seulement de logements mais d'un terrain supplémentaire pour pouvoir leur permettre de continuer leur activité de ferrailleur. Quoiqu'il en soit nous avons pris des contacts, nos policiers passent régulièrement et j'ai engagé par correspondance le responsable du Lycée des Gravières Blancs à nous aviser rapidement dès qu'il se passe quelque chose afin qu'on puisse intervenir ; il ne nous est pas possible d'être présent en permanence.

Monsieur VIALATTE, il ne nous appartient pas d'établir un diagnostic de la sécurité locale. Grâce à notre travail, nous avons sur informatique très exactement la géographie de la délinquance. Nous savons où sont commis les différents délits par catégorie, par quartier, de jour et de nuit, pendant les week-end, en semaine etc. Nous avons une géographie complète que nous diffusons à toutes nos patrouilles afin que l'effort de sécurité de la police soit dirigé précisément dans les quartiers et aux heures où la délinquance est la plus importante. Si vous parlez de ce diagnostic-là, nous le faisons régulièrement. De plus nous établissons des graphiques sur l'évolution de la délinquance dans les différents domaines qui sont les nôtres et nous savons en permanence ce qui se passe très exactement.

Vous avez demandé s'il était prévu une antenne de police dans l'Est en prenant pour exemple bien évidemment le poste de police de Planoise. C'est très controversé et je vais vous expliquer pourquoi. Quand on a un local de police, cela veut dire qu'on y met des policiers qui vont rester là à ne rien faire d'autre qu'attendre le client. Or on s'aperçoit, pour prendre le cas de Planoise où il y a 20 000 habitants, et je remercie les autorités municipales de l'avoir compris, qu'on avait beaucoup trop de personnels immobilisés à l'intérieur pour peu de choses. Il y avait deux inspecteurs et au moins deux policiers en uniforme en permanence qui ne recevaient que cinq personnes dans la journée. Alors valait-il la peine de laisser quatre fonctionnaires pratiquement en permanence pour recevoir cinq personnes ? Nous avons donc récupéré les officiers de Police Judiciaire au Commissariat Central et nous avons laissé un seul fonctionnaire à l'intérieur du Poste de Police pour recevoir les gens ; les autres sont en flotage et ils ont comme point d'appui le bureau de police. Est-il nécessaire de mettre dans un autre quartier du personnel sur un siège dans un bureau alors qu'il va recevoir très peu de personnes ? Nous avons un exemple du poste mobile de police que M. Gaston DEFFERRE avait mis en place à l'époque, c'est-à-dire un fourgon aménagé avec une machine à écrire, des sièges confortables qui, tous les jours un peu comme le bibliobus, se déplaçait dans les quartiers. Cette expérience a duré six mois à Troyes où j'exerçais. Je me suis aperçu qu'en six mois deux personnes seulement s'étaient présentées, l'une pour se plaindre d'un chien qui aboyait trop et l'autre pour demander comment on faisait pour entrer dans la Police parce qu'elle voulait que son fils y fasse une carrière. On a vite fait disparaître ce service. Créer des postes de police va à contre-courant de la politique actuelle. On évite maintenant de figer des gens dans les bureaux et le Ministre demande que le personnel soit le plus possible dans la rue.

Vous évoquez aussi l'organisation des Directions Départementales de la Police Nationale avec les unités de Police Judiciaire. C'est une politique de riches qu'on a faite dans la région parisienne où on a créé l'unité de Police Judiciaire Départementale. Sur le Département du Doubs, pour l'instant ça n'est pas prévu.

Il y a actuellement 22 départements qui sont organisés en Direction Départementale de la Police Nationale, comme je l'indique en préambule de mon rapport, c'est-à-dire avec une nouvelle organisation

qui regroupe la Police de l'Air et des Frontières, les Renseignements Généraux et la Police Urbaine. Tout cela sous la responsabilité d'un même chef qui est donc le DDPN, Directeur Départemental de la Police Nationale. Cela n'est pas encore prévu pour le Département du Doubs, ça le sera forcément prochainement puisque tous les départements français seront organisés de cette façon-là avant la fin de l'année. Pour l'instant on est toujours dans les anciennes structures, c'est-à-dire que le service des Renseignements Généraux et la Police de l'Air et des Frontières sont encore organisés de façon autonome.

Concernant le projet local de sécurité, il faut nous laisser le temps de nous retourner et je peux vous dire d'ores et déjà que mercredi après-midi de la semaine dernière nous avons déjà eu une réunion avec le Préfet lui-même pour ces questions-là avec la Gendarmerie et les autres services de la Police, RG et autres.

Monsieur ALAUZET, concernant l'état d'esprit des policiers je crois que j'ai déjà répondu. Comme je vous l'ai dit, l'état d'esprit pour la majorité des fonctionnaires est bon mais il y en a évidemment certains, qui se plaindront toujours d'ailleurs, qui se sont plaints ici, qui se plaindront ailleurs. A ce sujet, compte tenu du fait que la presse a publié des articles d'un délégué syndical, je l'ai appelé, je lui ai dit : «vous dites que votre hiérarchie n'est pas derrière vous, ne vous appuyez pas alors dites-moi en quelles circonstances ?». Il m'a parlé de Vesoul... Je lui ai dit : «on n'est pas à Vesoul ici, on est à Besançon». Il dit : «oui mais je suis délégué régional et j'ai écrit ça». Je lui ai dit que l'Est Républicain était lu à Besançon, et donc les Bisontins ont pensé que c'était dans leur ville que la hiérarchie ne venait pas conforter son personnel. Je lui ai dit : «si vous avez un problème à Vesoul mettez-le sur un journal de Vesoul mais pas à Besançon». Quand je lui ai demandé précisément ce qui n'allait pas et dans quelle circonstance on n'avait pas appuyé notre personnel, il n'a pas pu me répondre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On a tous cru que c'était vous !

M. BEN TOLILA : Eh bien oui. J'ai fait venir tout de suite ce responsable syndicat et il a été dans l'impossibilité de me dire quelque chose. Pour connaître le vécu des policiers, je vous invite si vous voulez Monsieur ALAUZET à venir passer une nuit, une journée au Commissariat et vous le verrez de vous-même. Je suis tout disposé à vous mettre dans un véhicule de patrouille et vous verrez comment cela se passe.

Monsieur PINARD, vous avez parlé des modalités de dépôt de plaintes. Quand vous allez à la Préfecture, à la Sécurité Sociale, que fait-on ? On vous donne un ticket, vous vous asseyez sur un siège et vous attendez que votre numéro apparaisse. Chez nous c'est un petit peu pareil, mais on ne vous donne pas le ticket parce qu'on ne veut pas effectivement rentrer dans ce système. Déposer une plainte est facile puisque jusqu'à un passé récent, ce n'était que les inspecteurs qui enregistraient les plaintes et que maintenant la qualification d'agent de Police Judiciaire Supérieur a été donnée à l'ensemble des policiers en uniforme. Ce qui leur permet d'enregistrer maintenant des plaintes qui ne demandent pas une spécificité ou une spécialité particulière et que cette possibilité comme par exemple le vol dans un véhicule ou bien un petit larcin etc. permet de faire attendre les gens moins longtemps.

Nous améliorons autant que possible l'accueil du public dans nos locaux et à ce sujet le Ministre l'a rappelé, sur Besançon on n'a pas eu besoin de le faire parce que nous avons un Hôtel de Police neuf avec une partie personnalisée pour l'accueil du public. On fait des accueils personnalisés où chacun peut s'exprimer dans la discrétion sans que tout le monde entende ce qu'il a à dire.

Le recrutement des policiers se fait par concours et le nombre de places est fonction du budget de l'État. Vous parlez également de policiers associés venant de la société ; il ne s'agit pas de la milice qu'on a pu connaître dans certains pays. Par contre, les policiers auxiliaires sont des militaires du contingent effectuant un service militaire dans la police nationale. Il faut que la Municipalité de la Ville dans laquelle ils sont affectés, prenne en charge le logement de ces policiers auxiliaires et qu'en plus, elle fasse en sorte de les nourrir non pas gratuitement mais au tarif de la prime d'alimentation qu'on donne à un militaire dans l'armée. Ces deux critères n'ayant jamais été réunis sur Besançon, nous n'avons pas de policiers auxiliaires mais je vous incite, Monsieur le Député-Maire, à en faire la demande...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On prend note.

M. BEN TOLILA : ... Nous avons obtenu cette année, au mois de décembre, l'affectation de 7 policiers auxiliaires sur Montbéliard qui s'est engagée à les prendre en charge au niveau du logement. C'est une possibilité, mais il y a beaucoup de demandeurs et très peu de policiers auxiliaires. Si on en obtient, on en aura très peu. Nous en avons parlé avec M. le Préfet lors de cette réunion que nous avons eue mercredi dernier, et nous avons convenu qu'il faut demander des policiers auxiliaires. Vous aurez probablement une demande de la Préfecture.

Monsieur TOURRAIN, vous me demandez si les effectifs sont suffisants. Je serais tenté de vous demander si vos revenus sont suffisants. Vous me direz, plus j'en ai, plus j'en dépense. Moi je vous dirai, plus j'ai de policiers, plus j'en mets dans la rue. Donc ils ne seront, à mon sens, jamais suffisants. Ils sont 170 actuellement. Si on m'en donne 340, je dirais qu'avec 500 ça irait mieux. Voyez donc qu'ils ne sont jamais suffisants pour satisfaire tout le monde mais actuellement compte tenu des postes budgétaires de l'État, les effectifs à Besançon sont équivalents à ceux des villes de même importance. C'est la réponse que nous fait régulièrement le Ministère quand on demande une augmentation des effectifs.

Vous avez parlé des horaires ; il est évident que comme tous les fonctionnaires, les policiers ont été astreints à 39 h par semaine alors qu'ils étaient à 43 h et que bien évidemment, cette perte de potentiel horaire n'a pas été compensée par un nombre de policiers équivalent.

Vous avez évoqué le tarif horaire dont bénéficient les policiers et bien évidemment les heures supplémentaires. Le règlement des heures supplémentaires n'existe pas dans la police nationale, c'est-à-dire que quand un fonctionnaire dépasse le nombre d'heures pour lequel il est payé, il bénéficie de repos en compensation. Compte tenu des repos, des congés, des maladies et autres indisponibilités, nous avons 30 % de l'effectif obligatoirement en dehors du service et avec les 70 % en fonction, on fait les 5 unités de roulement, les ilotiers, etc. Vous parlez du paiement effectif de ces heures supplémentaires. Si tel était le cas, il est évident que cela ferait une présence policière beaucoup plus importante, surtout pour le personnel en civil. Dans le personnel en uniforme cela ne changerait pas grand-chose parce que le nombre d'heures supplémentaires effectivement faites n'est pas très important. On ne retient pas des policiers en uniforme souvent au-delà de leur service sauf pour des raisons exceptionnelles. Mais pour les fonctionnaires en civil, je pense à la sûreté urbaine, vous pensez bien que quand ils sont sur une affaire judiciaire, s'il est 18 h et que c'est l'heure de partir, ils ne vont pas demander au petit voyou d'attendre leur retour le lendemain, ils continuent toute la nuit s'il le faut. Si c'était payé, cela apporterait un plus aux fonctionnaires en civil qui pourraient se consacrer davantage à la lutte contre la délinquance, à la prévention ainsi qu'à la répression. Il est prévu et c'est déjà mis à titre expérimental sur trois ou quatre villes de France, le paiement des heures supplémentaires mais cela n'a rien à voir avec les taux que vous avez donnés sur les heures de nuit, les heures de dimanche et autres. Ces heures de nuit et ces heures de dimanche sont faites normalement dans le cours du service et comme il s'agit d'horaires en-dehors «des heures normales de bureau» des autres fonctionnaires, il y a un petit plus qui est donné. C'est vrai que c'est dérisoire mais c'est pour «récompenser» les heures faites en-dehors des heures habituelles de la fonction publique. Nous nous battons depuis des années pour qu'elles soient revues parce que ces tarifs-là datent de plusieurs années. Pour les 3 200 postes dont vous avez parlé, ce n'est pas 3 200 créations dont 1 000 administratifs ; les 1 000 postes administratifs pourraient dégager du personnel en uniforme des différents services et on suppose que cela donnerait sur la voie publique un plus de 3 200 policiers compte tenu des policiers auxiliaires. Pour les chômeurs de longue durée qui seraient chargés d'accompagner les personnes âgées quand elles vont toucher leur pension à la poste, je reste très sceptique.

Sur le soutien de la hiérarchie dont vous avez parlé en dernière question, je crois vous avoir répondu. Je pense avoir fait le tour de toutes les questions.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous remercie Monsieur le Directeur. Je pense que vous avez très largement répondu à toutes les questions qui vous étaient posées et je voudrais vous en remercier et à travers vous-même tout le personnel de la Police Nationale ici à Besançon. C'est vrai que ce personnel fait son travail avec beaucoup de dévouement et de compétence et nous demandons qu'unaniment

vous leur transmettiez nos félicitations et que vous leur fassiez part de nos vœux de renforcer cette sécurité à laquelle nous tenons beaucoup. Je vous remercie et je vous libère parce que vous avez déjà quelques instants de retard. Et je demanderai à M. Claude JEANNEROT de bien vouloir répondre à Mme DUVERGET sur le problème de l'Escale dont il a la charge.

M. JEANNEROT : Une réponse très brève pour rappeler à Mme DUVERGET que naturellement la suppression de la cité de l'Escale qui est devenue au fil des années un ghetto est dans nos priorités. Malheureusement cette réduction se fait trop lentement, j'en suis bien conscient, mais elle se fait au quotidien. Pour situer les choses, sur la trentaine de logements qui existaient à la cité de l'Escale, il reste une dizaine de familles à reloger. Malheureusement sur ces dix familles, il y a huit familles de ferrailleurs, ce sont donc des situations particulièrement lourdes qui nécessitent un habitat spécifique. Nous y travaillons avec les services de l'Urbanisme. Voilà le point sur la situation des relogements.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Claude. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je crois que nous avons fait très largement le point de la situation, j'ai vu que NACHIN était encore inscrit mais j'ai pensé libérer le Directeur Départemental qui était venu pour deux heures.

M. NACHIN : Je le comprends, je regrette simplement de ne pas avoir pu dire que les fonctionnaires de police que j'ai rencontrés n'étaient pas des gens aigris mais des gens qui étaient conscients de leurs responsabilités. J'aurais pu donner des chiffres qu'ils m'ont communiqués, pour montrer leur efficacité, leur productivité. Je lui aurais posé une question ; il a proposé à mon ami Éric ALAUZET de passer une nuit dans un véhicule de police, entre combien de véhicules de police aurait-il le choix la nuit ? Parce que d'après les informations que j'ai eues, il n'y a très souvent qu'une seule voiture de police avec des gradés qui circule la nuit, parfois deux mais très souvent il n'y a qu'une seule voiture de police disponible. Lorsque nous réclamons que l'on mette des contraventions pour les stationnements sur les trottoirs ou place Saint-Pierre ou devant la gare, il est bien évident qu'une seule voiture de police avec une seule équipe ou même deux ne peut pas faire face à ces tâches.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Enfin je pense qu'une seule voiture suffirait quand même pour transporter M. ALAUZET.

M. NACHIN : Oui mais il n'aura peut-être pas le choix.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : S'il faut encore qu'il ait le choix et peut-être le choix du chauffeur aussi, non ? Pas d'alcootest avant ?

M. DE SURY : Je voudrais simplement dire que le rapport qui nous a été fourni est intéressant et je me demande s'il ne serait pas possible de mettre cela à la disposition des Bisontins. Cette question de sécurité les intéresse. Les Bisontins pourraient en avoir connaissance par la mise à disposition de ces rapports dans des endroits où ils peuvent être consultés, je pense par exemple à la Médiathèque. Cela me paraîtrait quelque chose d'intéressant pour eux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On prend note. Ce rapport avait été fait spécialement pour notre séance du Conseil, je pense qu'on reverra avec M. BEN TOLILA si c'est possible.

M. TOURRAIN : Je pense qu'il y a des conclusions à tirer de ce débat qui vient d'avoir lieu, des suggestions à faire. Est-ce que nous pouvons les exprimer dès maintenant ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il faut remettre tout cela en forme et puis demander ensuite, notamment à Raymond JEANNIARD de préciser dans quel sens nous allons poursuivre ces différentes actions, ce que nous allons faire au niveau de la Police Municipale et de la prévention.

M. TOURRAIN : Ce débat, que nous avons réclamé avec force, a été extrêmement instructif. On voit très bien comment peuvent s'articuler les trois domaines de la prévention, de la répression, on n'a pas beaucoup parlé de dissuasion ; mais néanmoins on s'aperçoit que vous faites en ce qui concerne l'équipement de la Police Municipale l'effort que nous avons réclamé avec autant de force que le débat.

On s'aperçoit qu'un certain nombre de mesures nouvelles sont prévues en ce qui concerne la prévention. En ce qui concerne les effectifs de la Police Nationale on s'aperçoit qu'il y a un déficit que tout le monde constate et il serait donc opportun que le Conseil Municipal puisse très solennellement demander par votre canal au Ministre de l'Intérieur de bien vouloir prendre en compte les demandes qui sont faites par Besançon depuis longtemps. Que ce soit par la hiérarchie de la police, que ce soit par vous-même, vous ne pouvez pas constamment rester sur une réponse négative parce que ce serait un manque de considération de la part des Ministres à votre égard.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je suis d'accord et j'ai l'aval total du Conseil Municipal pour relancer le nouveau Ministre de l'Intérieur que je dois rencontrer prochainement. J'irai avec un pli spécial qui sera le fruit de nos délibérations d'aujourd'hui et je réclamerai de nouveau un aménagement et une amélioration des conditions de fonctionnement de la Police Nationale à Besançon.

M. NACHIN : Je voudrais dire personnellement, nous n'avons pas eu l'occasion d'en discuter entre nous, que je suis hostile à ce qu'on mette à la charge de la Ville de Besançon des auxiliaires de police. Je crois qu'il y a un effort qui est à faire au niveau de l'État pour assumer sa responsabilité et je crois que ce qu'il faut c'est demander la création de postes qui sont nécessaires mais pas créer une charge supplémentaire pour la Ville de Besançon.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous avons pu préalablement libérer un certain nombre d'agents de Police Nationale en faisant les sorties d'écoles, en améliorant l'informatique, etc. on participe déjà à l'attractivité de l'action de la Police. On va examiner cela d'un peu plus près, on vous en reparlera avant de prendre une décision. Je pense qu'on peut clore ce débat qui a duré trois heures mais je crois que c'était intéressant.

Dont acte.